N° 108 - 41e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique: E.-PAUL GRABER, conseiller national

Mardi 12 Mai 1925

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois . . Fr. 0.20
Minimum pr annonce » 2.—
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 1.—

A nos abonnés du dehors

Les abonnés qui n'ont effectué aucun versement sur leur compte d'abonnement, sont informés que nous avons consigné les remboursements du deuxième trimestre 1925.

Nous les prions de leur réserver bon accueil afin de nous éviter des ennuis et des frais.

Les remboursements qui ne peuvent être pris à présentation peuvent être retirés sans frais dans la huitaine à chaque office postal.

Pour l'assurance vieillesse-invalidité-survivants

Le bourrage de crâne

(A propos de l'initiative Rothenberger)

IV

M. Schulthess s'en mêle

La presse nous communique le résumé d'un article dans lequel M. Schulthess aurait indiqué pour quelles raisons il faudrait combattre l'initiative Rothenberger. Nous allons les examiner avec le plus d'objectivité possible d'après ce que la presse nous en dit.

PREMIER ARGUMENT

« L'initiative Rothenberger va à l'encontre des sentiments d'une grande partie de la Suisse, notamment de la Suisse romande. »

Voilà ce qu'on ne pourra dire qu'après le 24 mai. On avait aussi déclaré des choses semblables avant le vote de la loi Häberlin et avant le vote sur les 48 heures. Il y a des gens qui prétendent **monopoliser** l'opinion et s'accorder le droit d'interpréter cette opinion à l'avance justement pour l'influencer. C'est là une « manœuvre » et rien de plus.

Nous faisons remarquer que personne, par exemple, n'a droit de « monopoliser » la Suisse romande. Nous sommes de ceux qui croient que cette région, si elle était exactement informée et non trompée par la presse — « Gazette de Lausanne » en tête — saurait prouver sa générosité naturelle en votant l'initiative. Malgré le bourrage inqualifiable auquel se livre la presse de cette région, nous savons qu'une minorité résolue se prononcera pour. Nul n'a le droit de parler de la Suisse romande en bloc. On peut parler de l'opposition des réactionnaires romands, soit, mais rien de plus.

DEUXIEME ARGUMENT

« Si on l'accepte, la Suisse romande refusera à la Confédération les moyens financiers nécessaires pour la réalisation des assurances sociales. »

Messieurs les réactionnaires romands peuvent opposer leur veto à toute œuvre ne leur convenant pas ! Il nous paraît plutôt **qu'on est heureux dans certains milieux de se servir d'eux comme d'un paravent pour abriter sa propre opposition.**

M. Schulthess pourrait-il peut-être nous garantir que la Suisse romande nous donnera les ressources financières nécessaires aux assurances si l'initiative Rothenberger échouait ?

Enfin, M. Schulthess estime que, parce que cela plaît aux réactionnaires vaudois en particulier de rejeter tout le fardeau des assurances sur les consommateurs et d'affranchir complètement le capital, le reste de la Suisse doit suivre ? **Ce serait partant la fin des assurances.**

Nous disons au contraire que si le peuple suisse montrait assez de maturité pour échapper au bourrage de crâne et votait l'initiative Rothenberger, **ce serait la preuve incontestable que, voulant la fin, il veut les moyens, et toutes les oppositions qu'on prépare contre les assurances se sentiraient vaincues.**

Le triomphe de l'initiative Rothenberger, non seulement apporterait au bénéfice de cette œuvre **la première tranche solide et définitive de la couverture financière,** mais serait un gage pour la conquête définitive des autres sources.

M. Schulthess, qui a tant souci des Romands (du moins des réactionnaires romands, ce qui n'est pas la même chose), se préoccupe-t-il de savoir comment faire pour assurer l'appui définitif de la classe ouvrière de tout le pays ?

Si on ne prélève rien par un impôt direct, les ouvriers vont-ils montrer le zèle nécessaire pour voter des ressources prises dans leur porte-monnaie, dans leur blague à tabac et dans leur verre ?

Si les classes aisées font une part, on peut l'espérer. Si elles reculent, la votation sur l'impôt sur l'alcool nous oblige à avoir de grosses craintes.

Ne vaut-il pas mieux conquérir leur adhésion que de perdre son temps en coquetteries avec des réactionnaires qui déserteront quand même **au dernier moment ?**

TROISIEME ARGUMENT

« L'assurance invalidité se heurterait à une impossibilité financière. »

M. Schulthess faisait partie du Conseil fédéral de 1919, qui nous donna le message de juin 1919 ?

Or, ce message nous parlait de l'assurance vieillesse-invalidité-survivants. Il prévoyait une charge annuelle de 80 millions pour la Confédération et les cantons, mais pour des rentes de 800 francs. Aujourd'hui, on ne compte plus que des rentes de 400 francs.

Vous pensiez alors retirer 18 millions du tabac, 8 millions de la bière, 15 millions sur les successions, soit en tout 41 millions.

Devant l'opposition « des Romands », vous avez lâché les successions, soit 15 millions. Vous avez eu tort.

Mais peut-on trouver non pas 80 millions, mais 40, puisque les rentes sont réduites de moitié ? Vous demandez environ 8 millions aux cantons. Il vous en faudrait donc, en nous basant sur vos propres estimations, encore 32. L'initiative Rothenberger vous en donnerait 12. Le tabac, lui, peut en donner 12, 15, 18, 20 même. L'alcool en donnerait aisément 25, dont la moitié pourrait être laissée aux cantons. Ce serait 12 millions. Cela laisse entrevoir un superflu qui pourrait compenser les erreurs d'estimation que vous auriez faites en 1919.

Mais comment dire que l'assurance invalidité est une « impossibilité » ? Vous auriez encore, s'il le fallait, les 15 millions sur les successions que vous prévoyiez en 1919.

QUATRIEME ARGUMENT

« Tandis que l'initiative Rothenberger ne peut fournir que 12,5 millions par an, le projet de l'Assemblée fédérale prévoit pour les assurances la totalité de l'imposition du tabac, soit 25 millions. »

Comment qualifier un tel argument ? M. Schulthess sait fort bien que les partisans de l'initiative Rothenberger se rallient à l'impôt sur le tabac et que l'initiative Rothenberger ne **l'exclut pas du tout.** D'un autre côté, le projet du Conseil national ne fait que de prévoir cet impôt, mais ne **le décide pas.** Il faudra, pour lui donner un caractère définitif et légal, une décision du Parlement avec clause référendaire. Le peuple aura encore son mot à dire.

C'est d'ailleurs sur une proposition socialiste, et en mars dernier seulement, qu'il fut décidé, **par raison de tactique pour les réactionnaires,** que **tout** le produit du tabac serait affecté aux assurances. Auparavant, M. Schulthess lui-même l'a combattue.

CINQUIEME ARGUMENT

« L'infériorité de l'initiative Rothenberger est qu'elle ne prévoit aucune prestation des assurés, ce qui exerce une influence déprimante sur la moralité du peuple. »

Dans son message du 18 mai 1920, le Conseil fédéral dit : « ...elle (l'initiative Rothenberger) veut simplement, ainsi qu'elle le dit, faciliter l'accomplissement de cette tâche en chargeant la Confédération de la création d'un fonds auquel devrait être attribué, comme premier versement, un montant de 250 millions... », etc.

C'est donc clair, l'initiative Rothenberger veut **faciliter** l'œuvre des assurances. « Elle ne se préoccupe pas des ressources », comme dit encore le Conseil fédéral. Ici encore elle laisse le champ ouvert et **personne ne pense qu'on pourra amener ou même qu'il faudrait chercher à mener à chef les assurances sans que les assurés aient à verser des primes.**

Sans relever la grandiloquence de la conclusion ci-dessus, reconnaissons que M. Schulthess enfonce une porte ouverte.

* * *

Et voilà les raisons pour lesquelles M. Schulthess condamne l'initiative Rothenberger !

Que chacun conclue sur le sérieux de cette argumentation gouvernementale et fédérale.

Dans un prochain article, nous verrons ce que vaut l'argumentation de M. Musy.

E.-Paul GRABER.

Qui trop prouve ne prouve rien

L'éloquence est l'art de convaincre, dit-on ; c'est donc un art particulièrement précieux pour les pasteurs, les avocats, et les hommes politiques, car tous ils visent à faire partager leur point de vue à ceux qui les écoutent. Je leur conseillerais cependant de ne point pousser cet art trop loin, ils risqueraient d'en être les premières victimes.

Dans une époque comme la nôtre, où de six mois en six mois les choses changent d'aspect et nous obligent à les considérer sous un angle nouveau, des gens trop bien convaincus de ce que vous leur avez dit hier seraient fort capables de ne plus se laisser convaincre demain devant une situation nouvelle et des arguments nouveaux. La pensée humaine, une fois formée, a la tendance à se figer, elle penche naturellement vers le dogmatisme. Mais heureusement, en y mettant de la chaleur, elle est comme l'huile, elle redevient fluide.

Nous avons senti lundi passé, à la commission des douanes, le danger des discours trop convaincants. M. Schulthess, avec une habileté que nous ne lui contestons pas, nous a démontré l'absolue nécessité de hausser nos tarifs douaniers pour protéger nos industries. Le ban et l'arrière-ban des arguments protectionnistes s'alignaient en un enchaînement admirable, ponctués d'appels à l'union et à la solidarité de tous les Suisses, dans un même esprit de solidarité commune.

C'était trop beau. C'était trop bien prouvé.

Ainsi donc, avons-nous répondu au chef de notre économie nationale, s'il est vrai, comme vous le prétendez, qu'il est indispensable pour la vie de nos industries que nous prélevions à nos frontières un impôt annuel de 200 à 280 millions de francs, notre dette de deux milliards et demi de francs est une bénédiction nationale et notre budget militaire est un bienfait que nous ne saurions assez apprécier, car les intérêts et l'amortissement de la dette joints au budget militaire font une dépense annuelle totale de deux cents et quelques millions, précisément l'équivalent de ce que nous retirons de nos douanes.

Le militarisme et l'endettement, deux plaies qui tourmentent tous les Etats modernes, sont donc pour nous une cause de prospérité, ils sauvent nos industries en nous obligeant à prélever des taxes assez fortes pour assurer leur service régulier. Que ces deux plaies viennent à disparaître et nous voilà fort mal en point. Nous n'aurons plus de raison d'avoir un pareil impôt et nous serons ruinés. A moins cependant que nous ne continuions à le percevoir et que nous n'en distribuions le montant aux contribuables sous forme de ristourne ou trop-perçu.

Il est en outre surprenant que nos industries aient pu vivre et même prospérer avant 1921, pendant les premières années du siècle et pendant le dix-neuvième siècle, puisque ce protectionnisme indispensable à leur existence leur faisait alors défaut.

Ne serait-il pas prudent de ne pas démontrer trop fortement, qu'il faut maintenant entraver le commerce pour qu'il prospère, fermer le pays pour lui donner de l'expansion et plier sous les dettes pour être dans l'aisance, alors que dans quelques années peut-être, nos hommes d'Etat seront obligés de faire la démonstration contraire. Ils se heurteront alors à des gens trop bien convaincus par leur propre argumentation.

M. Schulthess n'a pas daigné nous répondre, car il n'aime pas l'ironie. L'ironie ruine le prestige et le prestige que leur situation donne aux hommes d'Etat est leur force principale, quand ce n'est pas leur seule force.

C. NAINE.

Discours de M. Wild (radical)

M. Maunoir sera d'accord avec moi quant au proverbe qui dit : « Noblesse oblige », et que je traduis ainsi : « Propriété oblige ». Seule : la propriété peut nous fournir les moyens. Seul, celui qui possède quelque chose peut faire quelque chose, lorsqu'il s'agit d'argent. *Mais, ce devoir, il doit le reconnaître. Si, de cette façon, on va au-devant des exigences socialistes, ce n'est point une raison pour s'en écarter. Au contraire, en agissant ainsi, on adoucit en partie la différence qui sert de base aux revendications socialistes. Cela est bien et ne peut que nous réjouir.*

La propriété a le devoir de ne pas dépasser certaines frontières *et de se laisser préparer à la remise de son superflu quand il s'agit en quelque sorte d'assurer à une partie du peuple ce que les circonstances ne permettent pas de lui procurer durant toute sa vie, soit une certaine sécurité de l'existence.*

Celui qui jouit de cette sécurité parce que le sort l'a mise dans le plateau de la balance pour lui ou lui a offert la possibilité de la conquérir, devrait se représenter combien il serait amer de vivre sans cette sécurité, de vivre dans le besoin jusqu'à la fin de ses jours, toujours sous la pression de l'incertitude, sous le poids écrasant d'une constante dépendance. Là, pas de moment permettant de dire : Halte !

Nous appartenons ici, personnellement, en majorité, à ceux qui auraient à payer une bonne part d'impôts directs si on en percevait.

Soyons cependant prêts, comme tels, à prendre en considération les impôts directs, c'est-à-dire à exiger de la propriété qu'elle donne quelque chose pour soutenir ceux qui ne possèdent rien et allons avec un tel projet devant le peuple. Ensuite, il nous sera permis de dire que les cercles du peuple les moins fortunés ont aussi à collaborer au rétablissement des finances du pays en acceptant des impôts indirects.

Nous, les possesseurs, nous aurons commencé. C'est là notre devoir, notre simple devoir. Quand nous serons prêts à le remplir nous pourrons penser aussi à faire couler des sources qui sortiraient des poches des classes peu aisées. Nous sommes persuadés qu'on comprendra combien sérieuse sera alors notre demande. *La querelle pour savoir qui doit commencer ne doit pas durer un instant de plus. Il faut qu'elle finisse tout de suite par la reconnaissance de ce devoir de la part des possédants. C'est l'impératif catégorique auquel vous devez obéir et dont l'accomplissement peut seul avoir de fructueuses conséquences.*

Les projets de M. Caillaux

Il fait appel aux compagnies d'assurance

Le « Petit Parisien » a pu obtenir d'une haute personnalité, très au courant des projets de M. Caillaux, ministre des finances, les précisions suivantes : « Je tiens à relever que c'est par des impôts indirects que le ministre entend demander à tous les premiers sacrifices nécessaires. Il n'est nullement question d'augmenter le taux de l'impôt sur le revenu. Seul l'impôt cédulaire sera modifié et à partir de 20,000 francs seulement, l'exonération à la base, 7,000 fr. à Paris, restant maintenue. La cédule des capitaux et celle des bénéfices commerciaux et industriels verront leur taux relevé de bas en haut. Quant au produit du travail proprement dit, il n'y aura aucun relèvement jusqu'à 25,000 francs. Cette somme représente à peine 8,000 francs d'avant-guerre. Au-dessus, nous demanderons demain plus qu'aujourd'hui. Les Français comprendront leur devoir. Le ministre entend toutefois s'engager dans une voie nouvelle, hostile aux monopoles. Il est partisan par contre des régies intéressées. Il a préparé deux projets que le Conseil a approuvés unanimement, comme les autres mesures. Le premier concerne les compagnies d'assurance qui seront amenées à se réassurer en France pour une forte part, au lieu de se réassurer à l'étranger, comme elles le font presque toujours, dans l'impossibilité où elles se trouvent, à l'heure actuelle, de procéder différemment ; 2. Toutes les fraudes fiscales seront sévèrement réprimées. »

VARIÉTÉ

Les philatélistes exposent

La philatélie est une aimable science, comme la botanique, la psychologie, l'économie politique et la logique.

Alors que d'autres branches de l'activité cérébrale humaine prétendent à rechercher les « pourquoi » et les « comment » des grands phénomènes naturels, la philatélie ou timbrophilie aspire plus modestement à reconnaître et classer les différentes catégories de timbres-poste.

Au fond, direz-vous, il n'est pas difficile de faire un philatéliste. Evidemment, on peut même commencer très jeune. J'ai connu à l'école de nombreux petits camarades dont les poches étaient emplies de timbres ; mais ce n'était qu'un faible balbutiement. Ces collections étaient d'une valeur égale à celle des collections de tickets de métro réunies par les mêmes garçonnets.

La science timbrophiliste est beaucoup plus élevée et c'est une véritable technique qui règle le classement des petits rectangles postaux.

Aussi, les amateurs de toutes les nations ont-ils jugé qu'il serait intéressant d'organiser une exposition internationale de philatélie. L'ouverture a eu lieu au Pavillon de Marsan, à Paris.

Personnellement, j'ignore tout de la science chère à M. Théodore Champion, mais je dois reconnaître que ce n'est pas sans intérêt que j'ai examiné les panneaux alignés parallèlement dans la salle des Arts décoratifs.

On y voit des choses fort curieuses sur le dessin, les retouches, l'impression et le coloris des vignettes postales. Chaque planche est accompagnée d'une notice explicative. De plus, un catalogue détaillé offre sur chaque « participation » une éloquente nomenclature.

Un exposant aux vues rétrospectives nous rappelle que la poste fut fondée par Louis XI, le 19 juin 1464, et des lettres de toutes les époques sont placées en vitrine. On peut suivre les variations du format des correspondances. Sous le règne d'Henri IV, les missives connurent la plus grande réduction, n'offrant que la superficie d'une demi-feuille de papier à cigarette.

Et puis voici les débuts de la poste aux armées inventée par cet excellent Louis XIV. J'aperçois des lettres affranchies pendant le siège de Paris et expédiées par la poste en ballon. Juste au-dessous se présentent des exemplaires de timbres de la poste aérienne par avions. La marche du Progrès...

Les journaux spécialisés dans la philatélie sont exposés également et des marchands de timbres ont un stand de vente au fond de l'exposition.

* * *

En somme, la philatélie se révèle un passe-temps honnête et inoffensif. Mieux vaut étiqueter des timbres multicolores que chercher noise à son voisin...

Marcel LAPIERRE.

Ouvriers, soutenez tous LA SENTINELLE, le journal qui défend vos intérêts.

NOUVELLES SUISSES

La décision du congrès radical suisse

On sait, comme nous l'avons publié hier, que le congrès du parti radical suisse a décidé de rejeter l'initiative Rothenberger. Voici par quels singuliers considérants les radicaux arrivent à rejeter une initiative destinée à favoriser l'assurance vieillesse et invalidité. Considérant :

1. Que les décisions du Conseil national déjà adoptées par la commission du Conseil des Etats indiquent une voie sûre permettant la réalisation des assurances sociales ;

2. que pour commencer et aussitôt que possible, l'assurance contre la vieillesse et survivants soit organisée alors que l'introduction de l'assurance-invalidité serait faite ultérieurement ;

3. que cette branche d'assurance doit être réalisée avec la collaboration des cantons ;

4. que le rejet de l'initiative Rothenberger par le peuple ne peut être envisagé comme un rejet des assurances sociales.

Tout commentaire serait superflu. Les radicaux s'y connaissent dans la manière de renvoyer l'assurance aux calendes, en accompagnant leur geste de belles paroles... à la perlimpinpin.

Grand Conseil vaudois

Le Grand Conseil, qui a repris ses travaux lundi après-midi, a élu juge cantonal, par 128 voix sur 135 votants, en remplacement de M. A. Ceresole, démissionnaire pour raison de santé, le Dr Henri Bovay-Etier, avocat et conseiller communal de Lausanne. Par 125 voix sur 132 votants, M. David Denereaz, notaire à Vevey, a été élu juge suppléant.

La conférence de Genève

La commission militaire de la conférence pour le contrôle du commerce des armes et des munitions a repris lundi l'examen des propositions britanniques tendant à exempter de la prohibition d'exportation les navires de guerre, y compris les submersibles, les sous-marins, ainsi que les dirigeables, les aéroplanes et les hydravions. Après une longue discussion, cette proposition a été adoptée. Par contre les chars d'assaut, les automobiles et trains blindés, dont on avait demandé aussi l'exclusion, restent soumis à la prohibition. La question viendra encore devant la commission générale, puis devant la conférence.

A la fabrique Wander

Samedi, pour fêter le soixantième anniversaire de sa fondation, la fabrique bernoise de produits diététiques et pharmaceutiques Wander organisait à Lyss un grand banquet auquel elle avait convié tout son personnel de Berne et les représentants de ses succursales et agences en France, Allemagne, Italie, Angleterre, Belgique, Espagne, Hongrie, Cuba et Etats-Unis.

A cette occasion, tout le personnel a reçu une gratification équivalant à 10 % des salaires annuels. Le Dr Wander, chef de la maison, a donné de sa cassette particulière 100,000 francs à la caisse d'assurance vieillesse, veuves et orphelins du personnel. Enfin, des gratifications importantes ont été remises aux ouvriers employés dans la maison depuis plus de 25 ans.

Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements le don de dix mille francs fait par la Dr A. Wander S. A., de Berne, à l'institut pharmaceutique de l'Ecole polytechnique fédérale. D'après les intentions des donateurs, la somme en question, éventuellement augmentée des intérêts, devrait être affectée à l'acquisition d'appareils ainsi que de livres pour le laboratoire et la bibliothèque de l'institut et, d'une manière plus générale, à favoriser les travaux scientifiques de la pharmacie.

Les dividendes augmentent

La Société des usines Louis de Roll, à Gerlafingen, propose à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 23 mai, à Soleure, la répartition d'un dividende de 8 %, soit 1 % de plus que l'année dernière. A Bâle, une maison de produits chimiques a généreusement octroyé, en comptant les actions gratuites, un 52 % de tantièmes à ses actionnaires.

La politique à Brigue

M. Antoine Meyenberg, candidat conservateur, a été élu président de la ville de Brigue contre le candidat des chrétiens-sociaux M. L. Guntern.

Asphyxié dans une grange

A Bavois, Lucien Piot, qui s'était introduit dimanche soir, en état d'ivresse, dans une grange et s'était endormi dans de l'herbe fraîche, a été recouvert par mégarde par les ouvriers de la ferme qui faisaient descendre du fourrage de la grange. Ainsi involontairement, Piot a été asphyxié.

Enseveli vivant

Près de Zurzach, M. Siegfried Hess, 24 ans, célibataire, cultivateur à Reuenthal, a été enseveli sous un mur de 4 mètres de hauteur, récemment construit et qui s'est écroulé sur lui. Au bout d'une heure et demie d'efforts, on a réussi à dégager le malheureux, mais la mort avait déjà fait son œuvre.

Nécrologie

A Lausanne, vient de mourir dans sa 66me année, le Dr Jean-Emile Treuthardt de Zweisimmen, né le 13 décembre 1859, à Steffisbourg près Thoune. Ancien député de Lausanne au Grand Conseil, connu par ses travaux sur la psychonévrose.

L'auto homicide

Dans la nuit de samedi, M. Kläy, 24 ans, mécanicien, conduisant l'automobile de son père, regagnait Thoune revenant de Heiligenschwendi, lorsque, au-dessus de Goldiwil, trompé par l'obscurité, il quitta accidentellement la route et la voiture capota. Transporté grièvement blessé à l'hôpital, il a succombé peu après.

Grand Conseil bernois

Le Grand Conseil s'est réuni lundi après-midi en session ordinaire de printemps. Les nouveaux députés Suri (radical), Grosjean (parti des paysans et des bourgeois) et Marchand (socialiste) sont assermentés. Un nouveau tarif concernant les émoluments à percevoir par les préfectures est adopté.

En réponse à une interpellation de Woker (socialiste) sur certains procédés en usage dans le corps de police cantonal, le directeur de la police dit que les faits rapportés sont exagérés et il prend les officiers sous sa protection. Il promet de faire une enquête objective sur les accusations formulées.

Une motion de M. Steiger (parti des bourgeois et paysans) concernant la revision de la procédure pénale bernoise est prise en considération par tous les partis.

Frappée à coups de marteau

A Gippengen (district de Zurzach), dans la nuit de samedi, un inconnu s'est introduit au moyen d'une échelle dans une chambre à coucher chez les époux Rufer, cultivateurs, où il a assailli et grièvement blessé à la tête, à coups de marteau, une jeune fille de 21 ans, Bernoise, en visite chez ceux-ci. Effarouché par les cris d'un enfant qui s'était éveillé, le malfaiteur a pris la fuite sur une bicyclette volée dans une maison voisine. On ignore s'il s'agit d'un acte de vengeance ou bien si le vol a été le mobile de cette agression.

JURA BERNOIS

BIENNE

Section romande du parti socialiste. — Par la présente, nous convoquons tous nos membres à une assemblée générale qui aura lieu mercredi 13 mai, à 8 heures du soir, à la Maison du Peuple, salle No 2. Ordre du jour : Correspondance, fête de jardin, initiative Rothenberger, élections à diverses commissions municipales, divers. Le comité compte sur une forte participation. Il ne sera pas envoyé de convocations personnelles.

Le Comité.

COURROUX

La foudre. — Pendant l'orage de vendredi, 8 mai, à 7 h. et demie du soir, la foudre est tombée sur l'immeuble de M. Charles Wenger, quartier du Corna, à Courroux, assuré contre l'incendie pour la somme de 42,000 francs. La foudre est tombée sur le toit côté nord où il y a eu quelques tuiles de cassées. La poutre du faîte a été brisée sur une longueur de 60 cm., ainsi qu'une autre poutre. Le fluide a suivi la conduite électrique de la grange et est venu se perdre dans le terrain à proximité de la porte de l'écurie, où le propriétaire et son épouse se trouvaient mais qui n'ont eu aucun mal. Les dégâts matériels causés à l'immeuble sont estimés à 120 francs environ.

SAINT-IMIER

Après la fête cantonale. — Alors que jusqu'à présent, la « Sentinelle » avait été régulièrement invitée, ainsi que ses confrères de La Chaux-de-Fonds, aux fêtes de gymnastique se déroulant à St-Imier, cette année-ci, notre journal n'a reçu aucune invitation. Nous approuvons donc notre correspondant de St-Imier, qui a répondu par le silence à ce manque de courtoisie, laissant au public du Vallon le soin d'apprécier cet ostracisme d'un nouveau genre !

CANTON DE NEUCHATEL

Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat a délivré le brevet de notaire au citoyen Max-Edouard Petitpierre, avocat, domicilié à Neuchâtel.

— Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Numa André, à La Côte-aux-Fées, aux fonctions d'inspecteur-suppléant du bétail du cercle de La Côte-aux-Fées, en remplacement du citoyen Elie Lambelet, démissionnaire.

— Le Conseil d'Etat a nommé : 1. Le citoyen Edgar Vermot, actuellement inspecteur-suppléant du bétail du cercle de La Sagne III, aux fonctions d'inspecteur du bétail du même cercle, en remplacement du citoyen Fritz Wenger, démissionnaire ;

2. Le citoyen Hermann Vermot, aux fonctions d'inspecteur-suppléant du bétail du dit cercle, en remplacement du citoyen Edgar Vermot, nommé inspecteur.

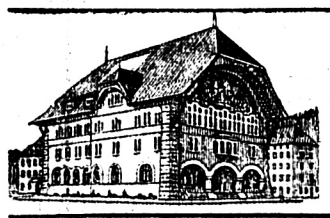

Courrier du Locle

F. O. M. H. — Les ouvrières et ouvriers travaillant aux ébauches et assortiments sont rendus attentifs à l'annonce de ce jour les concernant.

Groupe socialiste-chrétien. — Les membres du groupe socialiste-chrétien sont convoqués pour demain soir, mercredi 13 mai, à 20 heures, aux Cent-Pas 4. Présence par devoir.

Réélection de M. le pasteur Charles Ecklin. — M. Ecklin a été réélu, dimanche dernier, pasteur de la Paroisse nationale, pour une durée de six ans, par 374 voix sur 375 bulletins valables.

Dimanche sportif. — Championnat neuchâtelois : Gloria, Le Locle, et Etoile font 0 à 0. En série B : Le Locle I bat Olympic, par 3 à 1. En série C : Le Locle III bat Foyer I, par 3 à 0.

Tir. — Au cours de l'inauguration du Stand de Grandson, dimanche dernier, Les Carabiniers du Stand, Le Locle, sortent huitièmes, avec 1792 points, du concours de groupes.

LA CHAUX-DE-FONDS

Le bon peintre Armand Barbier

Qui, parmi les élèves de nos écoles primaires, ne connaît le bon professeur de dessin Armand Barbier, pédagogue de grand mérite, épris de son art, qu'avec un enthousiasme resté juvénile, il enseigne dans nos classes depuis plus de vingt ans, toujours fervent comme au premier jour, toujours aimable et gai, donnant son cœur à ses élèves, qui l'aiment et qui l'estiment ?

Armand Barbier va bientôt quitter cette ville de La Chaux-de-Fonds, où il est né, où il dépensa libéralement ses qualités de goût, sa ferveur d'artiste, son âme éprise de beauté, et morale, et matérielle. Son départ sera regretté dans tous les milieux où s'exerça son activité, toujours empressée à se dévouer. Il faut, comme l'auteur de ces lignes, avoir eu le privilège de collaborer avec lui dans l'organisation d'œuvres théâtrales destinées à magnifier La Chaux-de-Fonds, son émouvant passé, pour apprécier les trésors d'ingéniosité délicate dissimulés sous l'abord un peu réservé, essentiellement timide, de cet artiste émérite. Et, seuls, ses intimes connaissaient le charme exquis de ses œuvres diverses, aquarelles fraîches, aux aspects poétiques, ou toiles d'envergure, brossées avec vigueur. Non seulement Barbier n'exposa que bien rarement, et encore aux seuls « Amis des Arts », mais sa passion du Beau l'incitait à conserver pour soi, tel l'avare jaloux de ses trésors, les choses délicates que son gracieux talent avait produites. Son prochain départ, à l'étranger, l'a incité à sortir de sa timide réserve. En deux salles du Collège primaire, il expose, en vue de la vente, sa production de plus de vingt-cinq ans, quelque chose comme cent cinquante aquarelles et huiles, de tous aspects et dimensions, natures mortes, plein air, fraîches cueillettes de fleurs, sous-bois mélancoliques et roches abruptes, arbres fleuris et torrents tumultueux. Et ses prix sont, comme lui, d'une modestie telle que l'acheteur y trouvera son bénéfice, quelque tableau qu'il se procure.

Allez ces jours prochains, au Collège primaire, deuxième étage, et vous serez enchantés, littéralement. Barbier a un sens parfait des couleurs et de la mise en page. Rien de banal dans ses œuvres, chacune originale dans son genre. Rien d'intéressant aussi comme de noter l'évolution naturelle de son talent, avec les époques de la production, marchant graduellement vers toujours plus de clarté, toujours plus de grâce. Et l'on se prend à regretter que ce talent, un peu timoré par la timidité invincible de l'artiste, ait connu les lisières de la vie, qui ne lui ont pas permis le plein épanouissement auquel il pouvait légitimement prétendre. Mais à quoi bon regretter ? L'exposition du collège primaire procurera à ses visiteurs, d'agréables surprises. N'oublions pas d'y aller. Cela, on ne le regrettera pas.

A. M.

Concerts

L'orchestre Polo nous prie d'annoncer aux habitués de ses concerts, ainsi qu'aux nombreux mélomanes, qu'il va reprendre régulièrement chaque mercredi et vendredi ses auditions de musique classique et choisie. Inutile d'insister sur la valeur artistique du programme de demain soir 13 courant, à 20 h. 30.

Au tribunal

Réuni hier, le tribunal de police a condamné le chauffeur Gerber à 60 jours de prison et aux frais. On se souvient que Gerber, marchant à vive allure, avait mal pris un virage à la rue de la Balance et tué M. Nicolet, concierge de la Marvin. M. Gerber a été condamné avec sursis.

Communiqués

Comptoir d'Echantillons. — Pour rappel, l'assemblée des intéressés, ce soir, à 8 h. 15, à l'Hôtel de ville, salle du Tribunal.

Dans nos cinémas. — Scala : Grand spectacle de gala, cinéma et music-hall. A l'écran : L'admirable drame « Sa Patrie », réalisé avec le concours de la flotte de guerre américaine. Sur la scène : Rimert, le joyeux Rimert en chair et en os, dans son désopilant répertoire : une demi-heure de franche gaîté.

Cinéma Moderne : « Mère et Enfant », drame des plus émouvants. « Les jambes en l'air », comédie gaie jouée par toute une troupe de jolies et gracieuses jeunes femmes.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — *Gymnastique ouvrière.* — Leçon obligatoire, ce soir, à 8 heures. Mercredi 13, à 20 h. 15, assemblée du Comité, à la Maison du Peuple, salle 7.

— *La Persévérante.* — L'assemblée générale trimestrielle, convoquée pour ce soir, est renvoyée à une date ultérieure.

Pour le lancement des huit pages

Listes précédentes	fr. 627.10
A. G., Bâle, 0.45 ; R. A. S., Gorgier, 0.45	—.90
M. J., Granges, 0.45 ; A. C., La Heutte, 0.45	—.90
H. S., St-Imier	—.45
Collecte faite aux Verrières à l'occasion de la conférence Ph.-H. Berger. Un groupe de prolétaires, par Vidi	7.—
P. C., Tramelan, 0.45 ; E. M., Neuchâtel, 0.45	—.90
M. B., Neuchâtel, 0.45 ; G. C., Granges, 0.45	—.90
A. M., Bienne, 0.45 ; R. M., Couvet, 1.—	1.45
G. M., Delémont, 0.45 ; C. H., Fleurier, 0.45	—.90
T. G., Môtiers, 0.45 ; O. S., Porrentruy, 1.—	1.45
A. B., Fribourg, 0.45 ; F. V., Neuchâtel, 0.45	—.90
Abandon sur prime du concours de la « Sentinelle », E. M., Ville	5.—
Un ami de la «Sentinelle» à Strasbourg, H. W.	—.90
A. C., Ville	10.—
Total	fr. 658.75

FOOTBALL

Des équipes étrangères à La Chaux-de-Fonds

Nous apprenons de bonne source qu'une équipe interville de Berlin jouera à La Chaux-de-Fonds, le 23 ou le 24 mai, contre une équipe combinée d'Etoile et du F.-C. Chaux-de-Fonds. On ne sait encore si ce match pourra avoir lieu le 24 mai ou la veille, le samedi 23. Mais il est à prévoir que le comité de l'A. S. F. ne l'autorisera pas pour le 24, en raison du match Suisse-Belgique, qui se jouera le même jour à Lausanne. C'est donc, fort probablement, le 23 que nous verrons ces équipes aux prises. L'équipe combinée Chaux-de-Fonds-Etoile n'est pas encore composée, mais dès à présent nous pouvons dire que dans le choix des joueurs on se préoccupera moins d'une représentation équitable des deux clubs que de faire appel aux meilleurs éléments. Nous félicitons nos deux clubs locaux pour cette belle entente.

La même équipe berlinoise jouera le 21 mai à Bâle contre une équipe sélectionnée de cette ville.

Nous sommes en mesure d'annoncer que l'équipe F.-C. Pforzheim jouera le samedi 30 mai contre Chaux-de-Fonds et le dimanche 31 mai contre Etoile.

D'autre part, nous croyons savoir que des pourparlers sont en cours pour faire venir à La Chaux-de-Fonds la fameuse équipe anglaise Tottenham Hotspur qui vient de battre Old-Boys et Young-Fellows renforcés. Si les démarches aboutissaient, ce que nous souhaitons, ce match se jouerait samedi 16, sur le terrain du F.-C. Chaux-de-Fonds probablement, contre une équipe combinée Etoile-Chaux-de-Fonds.

Voilà de beaux matches en perspective.

EXTRAITS DE LA Feuille officielle suisse du commerce

— Sous la dénomination de Société patronale des Poêliers-Fumistes des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Ruz, il a été constitué une société coopérative ayant son siège à La Chaux-de-Fonds et pour but : 1. Maintenir les prix des fournitures et de la main-d'œuvre au tarif fixé et admis par le comité de la société et ratifié par l'assemblée générale. 2. Se soumettre à la décision du comité ratifiée également par l'assemblée générale déterminant la durée et l'importance de la garantie des ouvrages exécutés par les membres de la société ainsi que toutes les autres conditions du travail, le tout devant faire l'objet d'un règlement intérieur susceptible d'être revisé par l'assemblée générale des membres de la société et voté par la majorité des membres présents. Ce règlement devra être signé par tous les membres du syndicat. 3. Enfin à veiller aux intérêts généraux des patrons poêliers-fumistes, membres de la société. Pour le premier exercice social expirant le 31 décembre 1925, ont été nommés membres du comité : Otto Simmler, poêlier-fumiste, domicilié à La Chaux-de-Fonds, président ; Emmanuel Buhler, poêlier-fumiste, domicilié à Cernier, secrétaire ; Alexandre Brazzola, poêlier-fumiste, domicilié au Locle, caissier ; Max Becher, poêlier-fumiste, domicilié à La Chaux-de-Fonds, assesseur. Bureaux : Rue Numa-Droz no 22, à La Chaux-de-Fonds.

— Fabrique suisse de balanciers S. A., ayant son siège à La Sagne. La procuration conférée à Pierre-Marie Girard est éteinte et sa signature radiée.

— Le chef de la maison Paul Kilchenmann, à La Chaux-de-Fonds, est Paul Kilchenmann, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Fabrication d'horlogerie. Rue du Progrès 115.

— Le Comptoir général de vente de la montre Roskopf Société anonyme Vve Ch.-Léon Schmid et Cie, à La Chaux-de-Fonds, donne procuration collective à Edgard Quartier, Bernard Jeanneret et Henri Nicolet, tous trois domiciliés à La Chaux-de-Fonds, qui signeront collectivement à deux pour engager la société.

— Le chef de la raison André Borel, denrées alimentaires et liquides, vins en gros, fabrication de boissons hygiéniques, à St-Blaise, fait inscrire qu'il a repris l'actif et le passif de la société en nom collectif Strittmatter et Borel, commerce de denrées alimentaires, à St-Blaise, radiée.

— Sous la dénomination de Société du Home international d'Alexandrie, il est fondé une association qui a son siège à Neuchâtel et qui a pour but l'exploitation d'un home à Alexandrie (Egypte). La société est engagée envers les tiers par la signature collective de deux membres du Comité directeur. Ont été désignés comme membres du Comité directeur : Rose-Isabelle Attinger, Madeleine-Emma Wavre, Irma-Laure-Marguerite Simond, toutes sans profession, à Neuchâtel.

Bulletin météorologique des C.F.F.

du 12 mai 1925 (7 h. du matin)

Altit. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Vent
280	Bâle	10	Couvert	Calme
543	Berne	9	»	»
587	Coire	9	»	»
1543	Davos	3	»	»
632	Fribourg	8	»	Bise
394	Genève	11	»	Calme
475	Glaris	9	»	»
1109	Gœschenen	5	»	»
566	Interlaken	9	Pluie	»
995	La Chaux-de-Fds	7	Qq. nuages	»
450	Lausanne	10	»	Bise
208	Locarno	13	Très beau	Calme
276	Lugano	11	Qq. nuages	»
439	Lucerne	10	Couvert	»
398	Montreux	11	Qq. nuages	»
482	Neuchâtel	10	Couvert	»
505	Ragatz	9	Pluie	Bise
673	Saint-Gall	8	»	Calme
1856	Saint-Moritz	3	Couvert	»
407	Schaffhouse	10	»	»
537	Sierre	11	Très beau	»
562	Thoune	10	Couvert	»
389	Vevey	12	Qq. nuages	»
1609	Zermatt	—	—	—
410	Zurich	10	Couvert	Calme

IMPRIMERIE COOPERATIVE. — La Ch.-d.-F.

Cinéma SCALA

L'incomparable comique **Sur la scène** dans son répertoire

RIMERT

A l'écran 6352 6353

SA PATRIE

Cinéma MODERNE

Un drame émouvant **A l'écran** Une comédie désopilante

MÈRE et ENFANT

LES JAMBES EN L'AIR

Grande Salle du Cercle Ouvrier

MAISON DU PEUPLE

Mercredi 13 mai 1925

dès 20 heures et demie

Concert classique

par 6373

l'Orchestre Polo

Entrée libre

Pas d'augmentation sur les consommations

Salle de Billard du Cercle Ouvrier

MAISON DU PEUPLE

Grand Match au Cazin

organisé par le 6335

CLUB DE BILLARD

Nombreux prix — Nombreux prix

OUVERTURE :

Chaque soir de 20 à 23 heures

Les samedi et dimanche de 14 à 24 h.

Parc des Sports

Dimanche 17 mai

Championnat Suisse Série A

Urania - Genève I
La Chaux-de-Fonds I

Prix des places { Messieurs Fr. **1.10** / Dames. . » **0.85** / Enfants . » **0.50**

supplément aux tribunes, Fr. 0.50

(taxe communale comprise) 6370

Ville de La Chaux-de-Fonds

Maisons communales au Succès

Mise en soumission des travaux suivants, pour trois massifs de maisons communales au quartier du Succès:

1. Travaux de charpente.
2. Travaux de couverture.
3. Travaux de ferblanterie.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de l'architecte communal, rue du Marché 18.

Les offres sous pli fermé portant mention, sont à adresser à la Direction soussignée jusqu'au **18 mai 1925,** à 8 heures.

L'ouverture publique des soumissions aura lieu le 18 mai 1925, à 8 1/2 heures, dans la salle du Conseil général.

La Chaux-de-Fonds, le 11 mai 1925.

6362 **Direction des Travaux publics.**

F. O. M. H. LE LOCLE

Ebauches et Assortiments

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi 13 mai, à 20 h.

à la Croix-Bleue

ORDRE DU JOUR IMPORTANT

Les sociétaires seront renseignés sur l'importante augmentation des taux de secours de nos différents services d'ent'raide mutuelle.

La présence de tous est donc indispensable 6355

LE COMITÉ.

Le Locle **Bureau d'Assurances** Le Locle

WILLIAM JACOT Fils

Rue du Temple 29 Téléphone 193

Incendie - Accidents
Responsabilité civile
Vol avec effraction

434

Ouvriers ! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces

Course Annuelle

de la

Musique ouvrière

„LA PERSÉVÉRANTE"

les 6 et 7 juin (dép. samedi à midi)

But :

Bâle et ses environs

Prix : Fr. 23.—

donnant droit au voyage, à un souper, une couche, un dîner et billet d'entrée pour la visite du jardin zoologique.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **mercredi 20 mai,** chez le président Fernand Jacot, Premier-Mars 12a et chez le caissier, Edouard Muhlethaler père, Tourelles 41. 5382

Qualité supérieure

Prix fr. **0.70** le paquet

P554A 4826

Mise à ban

Les propriétés ci-après désignées sont mises à ban :

M. Geiser, propriétaire des prés longeant la rue de la Charrière et allant jusqu'à la route cantonale, quartier de Jérusalem.

M. Schiermer, rue des Bulles 2, propriétaire des prés allant de sa propriété jusqu'à la Prévoyance et ceux qu'il loue à la Commune situés en dessus de la rue Sophie-Mairet jusqu'à l'Hôpital.

M. Brossard, aux Bulles 1a, les prés entourant son immeuble et ceux longeant la route cantonale quartier de Jérusalem, loués à M. Liengme.

M. Paul Borle, les prés loués à Mme de Reynier et Hoirie Ducommun, allant de la rue Sophie-Mairet jusqu'à la rue de la Charrière.

Défense formelle et juridique est faite de traverser les prés, de causer tout dommage ou dégradation de quelle nature que ce soit.

Les parents sont responsables de leurs enfants.

Mise à ban autorisée

La Chx-de-Fds, le 9 mai 1925.

Le Juge de Paix :

6377 G. DUBOIS.

Manteaux

imperméables

PÈLERINES caoutchouc

pour enfants

Beau choix - Bas prix

AU MAGASIN

Vve Henri DUCOMMUN

Caoutchouc 6365

Léop.-Robert 37

Achat aux meilleurs PRIX

DÉCHETS

OR, Argent Platine

J.-O. Huguenin

Essayeur-Juré, Serre 18

Porteurs

honnêtes et sérieux sont demandés pour quartiers rue du Progrès et rue Numa-Droz.

S'adresser au bureau de *La Sentinelle.*

Porteurs

Les personnes désireuses d'inscrire leurs enfants pour le portage du journal sont priées de le faire tout de suite ; plusieurs quartiers seront disponibles sous peu.

L'Administration.

Femme de ménage

Personne de toute confiance demandée pour les nettoyages chaque semaine. 6366

S'adr. au bur. de *La Sentinelle.*

Bonne lingère ayant établi son domicile **au Locle,** se recommande pour tous les travaux concernant sa profession, soit : Lingerie pr dames et messieurs, confection de trousseaux, etc. Se recommande vivement et assure un travail prompt et soigné. — Mme veuve Cécile Vogel, Avenir 13, **Le Locle.** 6372

Pourquoi se priver

du livre si connu et si précieux *L'Hygiène Intime* quand il est envoyé gratuitement et sur simple demande à l'**Institut Hygie S. A.,** No 22, à Genève.

(Joindre Fr. 0.20 en timbres-poste pour les frais de port.) 3620

Pendulier-Rhabilleur Ch. HEGER

4767 **Rue du Commerce 95**

Tabacs et Cigares 4598

R. FREUND-SANDOZ

Temple 23 - **Le Locle**

Pipes - Chocolat - Cannes

„La Sentinelle"

Journal d'opinion le mieux informé

est en vente pour La Ch.-de-Fds aux adresses suivantes :

Bibliothèque de la Gare
Kiosque Petitjean, rue Léopold-Robert.
Magasin de tabacs et cigares « Au Franco-Suisse », Place de la Gare et rue Léopold-Robert 59.
Kiosque du Casino.
Kiosque Place du Marché.
M. Bertrand, magasin de cigares, rue de la Balance 13.
Mlle Chopard, magasin de cigares et librairie, Balance 14,
Mme A. Zurcher, magasin de cigares, rue Léopold-Robert 25.
M. J. Wuilleumier, magasin de cigares, rue Numa-Droz 115.
M. A. Luthy, magasin de cigares, rue du Versoix 9.

Piano. Maîtresse de piano prendrait encore des élèves. Progrès rapides. Prix fr. 1.50 l'heure. 6249

S'adr. au bur. de *La Sentinelle.*

Cycles JUNOD

Commerce 93

Brevets - Cadrans

A vendre **deux brevets,** un procédé pour la bijouterie, un procédé pour cadrans de montres. Curieux s'abstenir. — Un moteur avec petite transmission, tableau pour dorage, l'outillage pour la fabrication des émaux, un piano. — S'adresser à Paul Jeannin, rue des Granges 14. 6358

Grand choix de

Vareuses mouflon, coloris tous mode, fr. **18.50**

Vareuses écossaises, mode, fr. **19.90**

Manteaux ¾ écossais, très chic, fr. **39.--**

Manteaux mi-saison, gabardine pure laine, toutes teintes, garnis brod. fr. **39.--**

MADAME 6223

Marguerite WEILL

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold-Robert 26

2me étage - Téléph. 11.75

A vendre un accordéon chromatique, plus une grande poussette. — S'adresser au bureau de *La Sentinelle.* 6363

Vélo „Gurtner", en bon état, pour homme, à vendre à bas prix. — S'adr. à J. Ochsenbein, Tourelles 90a. 6361

A vendre avantageusement un buriu-fixe, monté sur socle, en très bon état, une machine à arrondir, un petit fourneau à gaz, portatif, un guichet à glissoire avec poulie pour Bureau ou Comptoir. — S'adr. Nord 75, au 1er étage. 6262

A vendre une charrette d'enfant, un potager à gaz à trois feux, un lavabo convenant aussi pour chambre de bains. Le tout bien conservé, bas prix. — S'adresser Buissons 7, rez-de-chaussée, 6347

Poulailler en bon état, bien exposé est à vendre à prix avantageux. — S'adresser à Paul Meyrat, Temple-Allemand 139. 6328

Vélo Belle machine de 1re fabrication, très bon état, offerte à prix avantageux. — Rue du Parc 71, au 2me étage, à droite. 6267

Le Locle. A vendre deux roulettes avec ménage, pour fête de société et kermess. Facile à porter. On peut les voir sans engagement. — S'adresser M. Broggi A., peintre, rue du Temple 13. 6252

A vendre une paire de canaris avec cage. — S'adresser F. Moser, Cure 2. 6312

On offre à vendre un grand divan recouvert de velours rouge, bien conservé. Prix fr. 95.—. S'adresser rue du Ravin 5, au 1er étage. 6240

Occasion. 1 lit complet (1 pl.), 1 table ovale, 1 machine à coudre, 1 potager à gaz (3 feux avec four), 1 potager à pétrole, 2 chaises, 1 balance 50 kg. — S'adresser Parc 132 (2me étage à droite). 6282

Moto ancienne Condor 2 1/2 HP., deux vitesses, sortant de révision, est à vendre. Prix 450 fr. Marche parfaite. S'adresser à Fritz Jeanneret, Industrie 17, **LE LOCLE.** A la même adresse, mandoline et guitare à vendre. 6338

Vélo à vendre, à l'état de neuf. Bonne occasion. — S'adresser rue du Doubs 151, au 4me étage, à droite. 6325

A vendre 1 potager à gaz (2 feux), avec petite table, prix fr. 15.-. Chaises, fr. 5.- pièce. — S'adresser chez M. Fritz Meyer, rue de la Chapelle 12.

A vendre vélo mi-course Peugeot ; 1 tente (120 x 80 cm., haut. 110) pour photo : 1 verre jaune dégradé, 2 cuves rinçage (10 x 15 et 9 x 12 cm.), cuv. de dév., châssis bois, etc.,; 1 accum. (6 volts, 15 amp.-h). — S'adr. rue du Doubs 7, 1er étage, à gauche. 6366

A louer jolie chambre meublée, au soleil, avec balcon, à monsieur honnête et solvable et travaillant dehors ; piano si on le désire. — S'adresser rue du Commerce 79, au 1er étage à gauche. 6364

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Naissances. — Hirschy, Suzanne-Marguerite, fille de Eugène-Maurice, agriculteur, et de Margaritha née Gfeller, Bernoise. — Brossin, Yolande-Marcelle, fille de Henri-Charles, voiturier, et de Brenia-Margaritha née Regazzoni, Neuchâteloise. — Nicolet, Colette, fille de Jules-Charles-Edmond, monteur, et de Maria-Julia-Victorine née Lardon, Française. — Brossin, Bluette-Suzanne, fille de Jules-Georges, doreur, et de Rosette Faivre née Wegmuller, Neuchâteloise. — Kramer, Roger-Willy, fils de Robert, mécanicien, et de Marie-Hélène née Breguet, Neuchâtelois. — Jeanrenaud, Pierre-André, fils de David-Alfred, horloger, et de Berthe-Jeanne née Benguerel-dit-Perroud, Neuchâtelois.

Promesses de mariage. — Humbert, Bernard-André, remonteur de chronographes, et Jaquet, Fernande, commis, tous deux Neuchâtelois. — Deruns, Marc-Adrien, maître coiffeur, Neuchâtelois, et Hirschi, Berthe-Alice, ménagère, Bernoise. — Schneider, Julius, électricien, Neuchâtelois et Zurichois, et Rossetti, Hélène-Marguerite, commis, Italienne.

Décès. — 5703. Fête, Jules-William, époux de Fanny-Elise, née Vuilleumier, Bernois, né le 12 juillet 1878. — 5704. Michel, née Berset, Françoise-Rosalie, épouse en 2mes noces de Peter, Neuchâteloise et Bernoise, née le 30 août 1871. — 5705. Petitpierre, Léa-Marguerite, fille de Fritz-Aurèle et de Louise-Léa, née Erb, Neuchâteloise, née le 11 juillet 1895, — 5706. Steiner, Maurice-Edmond, fils de Hermann et de Mathilde-Louise, née Seitz, Bernois, né le 26 février 1918.

Poulailler, zither, poussette de chambre, accordéon chromatique, à vendre. — S'adresser chez M. Ch. Méroz, rue du Crêt 8. 6212

Photographie. Occasion avantageuse. A vendre un appareil 9 × 12 « Ica », f. 6, 8, double anastigmat. Prix 75 francs. — S'adresser chez M. L. Monnin, Doubs 131. 6198

Avis. Me rendant à Paris, je me charge de tous achats. Départ 18 mai. — Madame Dubois, Eroges 32, **Le Locle.** 6356

Etat civil du Locle

du 11 mai 1925

Naissances. — Rothacher, Jean-Philippe, fils de Philippe-Edouard, horloger-régleur, et de Hélène-Zélima, née Hugueninn-Dezot, Bernois. — Schindelholz, Germaine-Edith, fille de Frédéric-Albert, horloger, et de Zéline-Elise-Olivia, née Aellen, Lucernoise.

Promesses de mariage. — Grandjean-Perrenoud-Comtesse, Gustave-Alfred, faiseur de balanciers, et Dubois, Hedwige-Louisa, horlogère aux assortiments, les deux Neuchâtelois. — Voumard, Paul-Robert, horloger, Bernois, et Salzmann, née Richard, Marie-Laure-Alice, ménagère, Bernoise et Neuchâteloise. — Humbert, Bernard-André, remonteur de chronographes, à St-Imier, et Jaquet, Fernande, domiciliée au Locle, les deux Neuchâtelois.

Outils d'ellipseuse en bon état à vendre, avec une plaque à marbrer.

S'adresser Saphie-Mairet 3, (Bel-Air) 2me étage à droite. 5580

Vélo neuf à vendre. Prix d'occasion. — S'adresser rue du Doubs 53, au 2me ét. 6216

A vendre tout de suite deux bons vélos. — S'adresser Envers 26, au rez-de-chaussée à droite. 6200

Inhumations

Mardi 12 mai 1925, à 13 1/2 h. :

M. Fête, William, 46 ans 10 m., rue de la Serre 91 ; sans suite.

Mlle Petitpierre, Marguerite, 29 ans 10 mois, rue du Temple-Allemand 101 ; sans suite.

Mercredi 13 mai, à 13 1/2 h. :

Mme Michel née Berset, Rosalie, 53 ans 8 1/2 mois, rue du 1er-Mars 12 ; sans suite.

Maurice-Edmond Steiner, 7 ans 2 1/2 mois, rue de la Réformation 143 ; depuis l'Hôpital.

Les membres actifs et passifs de la **Chorale mixte ouvrière** sont avisés du décès de

Madame Rosa MICHEL

membre passif de la Société, mère et belle-mère de Mme et M. Itten.

6367 **Le Comité.**

Madame et Monsieur **Marcel Musy** et familles, profondément touchés des marques de sympathie et d'affection reçues à l'occasion du départ de leur cher René, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui les ont entourés et soutenus pendant cette grande épreuve et plus particulièrement MM. les directeurs, professeurs, maîtres, élèves et amis de notre cher disparu.

Dors en paix, enfant chéri, ton souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs.

Monsieur et Madame Hermann Steiner-Seitz et leurs enfants, Hermann, Jean, André, Mathilde et Nelly ; Monsieur et Madame Fritz Steiner, leurs enfants et petits-enfants ; Monsieur et Madame Arnold Seitz, leurs enfants et petits-enfants, ainsi que les familles alliées et parentes, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte cruelle de leur cher et regretté enfant,

Maurice-Edmond

que Dieu a repris à leur affection, à l'âge de 7 ans 2 mois, après un triste accident.

La Chaux-de-Fonds, le 12 mai 1925.

La famille affligée.

L'enterrement, SANS SUITE, aura lieu **mercredi 13 courant,** à 13 1/2 heures.

Départ de l'Hôpital. Culte à l'Hôpital à 13 1/4 h.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 6374

Epouse chérie, mère regrettée,
Toute sa vie fut faite de travail et devoir.
Au moment du départ, nous lui disons au revoir,
Tranquilles de savoir qu'elle repose en paix.

Repose en paix.

Monsieur Pierre Michel ; Madame et Monsieur D. Rouskowff, à Jambol (Bulgarie) ; Mademoiselle Rose Ducommun, en Amérique ; Madame et Monsieur Marcel Itten et leurs enfants, à La Chaux-de-Fonds ; Madame et Monsieur Léon Bargetzi, au Locle ; Mademoiselle Nelly Ducommun et son fiancé Monsieur Eugène Jouffroy ; Madame et Monsieur Marcel Beuret, à La Chaux-de-Fonds ; Madame et Monsieur Jämes Michel, à Lausanne ; Monsieur Tell Michel, à Lausanne ; Madame et Monsieur Joseph Progin et leurs enfants, à Misery ; Madame et Monsieur Louis Berset et leurs enfants, à Corsalette ; Madame et Monsieur Joseph Kostinger, à Fribourg ; Madame et Monsieur Henri Berset, à la Chapelle-sur-Oron ; Madame veuve Pauline Jordan et ses enfants, à Marseille, ainsi que les familles Michel, Ducommun, Dubois, Frey, Droz et familles alliées font part à leurs amis et connaissances du décès de leur très chère et bien-aimée épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, parente et amie,

Madame Rosa MICHEL-DUCOMMUN

née BERSET

que Dieu a rappelée à Lui, dimanche 10 mai, à 14 heures, à l'âge de 53 ans, après de grandes souffrances.

La Chaux-de-Fonds, le 10 mai 1925.

L'enterrement, SANS SUITE, aura lieu **mercredi 13 courant,** à 13 1/2 heures. Culte à 13 heures.

Domicile mortuaire : **Rue du Premier-Mars 12.**

— On ne reçoit pas —

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 6359

REMERCIEMENTS

Profondément et vivement touchées des si nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du départ de leur bien cher défunt, Madame **Lina Sieber** et famille remercient très sincèrement toutes les personnes qui de près ou de loin ont sympathisé avec elles dans leur douloureuse épreuve. 5699

CHAPEAUX DE DEUIL Coussins mortuaires Crêpes et Grenadines **AU PRINTEMPS**

Les faits du jour

Le protectionnisme aux Communes anglaises.

La Chambre des Communes a voté hier les droits sur la soie. L'amendement travailliste proposant l'ajournement au premier décembre prochain de la mise en vigueur des nouveaux droits sur la soie est repoussé par 331 voix contre 165. La Chambre repousse ensuite par 333 voix contre 160 un autre amendement travailliste proposant la suppression des droits de douane projetés sur la soie artificielle. Elle adopte par 330 voix contre 166 la résolution budgétaire autorisant le gouvernement à inclure dans le projet de loi des finances un droit de douane sur la soie. La résolution autorisant les droits intérieurs sur la soie est adoptée par 328 voix contre 168. M. Churchill dépose alors le projet de loi des finances basé sur toutes les résolutions budgétaires. Il est automatiquement adopté en première lecture.

La Chambre des lords a adopté en seconde lecture le projet de loi rétablissant l'étalon or.

Les commentaires de la presse anglaise sont nettement hostiles. Pour le « Daily Express », les taxes sur les soies ne sont admissibles ni en principe ni dans la pratique, elles ne protégeront ni ne stimuleront l'industrie, mais provoqueront une recrudescence de chômage ; ces taxes devraient prendre la forme de simples droits sur les articles manufacturés importés ou bien alors être abandonnées complètement, et le déficit du budget devrait être comblé en ajournant la réalisation des assurances sociales nouvellement envisagées.

Une intervention de Macdonald.

Macdonald est intervenu dans la même séance sur une question de politique extérieure. Il a demandé au ministre Chamberlain ce qu'il pense du mémorandum secret donnant les lignes de la politique anglaise en Europe. M. Chamberlain a refusé de s'expliquer. Sa politique a été exposée le 24 mars, après son retour de Genève. Le ministre ajoute que le mémorandum est la copie d'un texte paru, il y a deux mois, dans la « Chicago Tribune ». Il n'a pas nié l'authenticité de ce mémoire secret, préparé au Foreign Office pour son usage personnel et pour communication confidentielle à d'autres collègues ou gouvernements de l'empire britannique. La presse a néanmoins été avisée que ce texte ne représentait pas les vues du cabinet londonien. Dans un commentaire, le « Daily Express » conclut que tout retard arbitraire apporté à l'évacuation de la Ruhr et de Cologne aboutira à de graves conséquences. La « Westminster Gazette », officieuse, regrette l'attitude d'expectative adoptée, dans la question de Cologne, par les Cabinets de Paris et de Berlin. Elle fait appel à un geste conciliant de l'un des deux pays.

Le document incriminé indique les circonstances dans lesquelles le traité de Versailles pourrait être revisé, en ce qui touche les frontières polonaises de l'Allemagne. Il ajoute que la Société des Nations est trop faible pour mettre obstacle à une puissance déterminée à faire une politique contraire à celle de la Société des Nations. *R. G.*

Les élections en France

PARIS, 12. — Havas. — Le ministre de l'Intérieur communique une statistique des élections municipales. Pour Paris, la statistique est identique à celle publiée par l'agence Havas.

Pour le département de la Seine et pour les 379 chefs-lieux d'arrondissements que compte la France entière, à l'exception de la Seine, la statistique montre une victoire du Cartel des gauches, car les socialistes et les radicaux-socialistes gagnent respectivement 7 et 1 communes dans la Seine, plus 18 et respectivement 57 chefs-lieux d'arrondissements aux dépens des républicains de gauche, des républicains modérés et des conservateurs.

Les communistes gagnent seulement 3 communes dans le département de la Seine et n'enregistrent aucun gain de chef-lieu d'arrondissement.

Les 379 chefs-lieux se décomposent ainsi : 1 communiste, 42 socialistes, 8 républicains socialistes, 192 radicaux-socialistes, 13 républicains radicaux, 51 républicains de gauche, 62 républicains modérés et 10 conservateurs.

A Besançon, la liste du Cartel des gauches tout entière est élue à 2000 voix de majorité sur la liste du bloc anti-cartelliste.

A Montbéliard, M. Ruttier, de la liste radicale-socialiste, seul candidat en ballottage, est élu par 808 voix sur 959 votants.

A Pontarlier, sont élus : 20 radicaux-socialistes, 2 socialistes et 2 conservateurs.

A Audincourt, il y avait 8 ballottages. 8 conseillers de la liste de gauche du maire, M. Parrot, sont élus avec 600 voix de majorité sur la liste de l'Union républicaine.

A Frasne, la liste radicale de M. Girod passe en entier, sauf 2 candidats.

A Le Valdahon, les 3 sièges en ballottage sont attribués à des candidats du Cartel. A Morteau, la liste radicale du maire sortant, M. Ch. Billard, passe en entier. A Ornans, sur 7 candidats en ballottage, 5 candidats de gauche passent de façon certaine.

Les Soviets fendent l'oreille au secrétaire Voline

PARIS, 12. — Havas. — Le gouvernement français ayant protesté contre un discours prononcé dans une réunion communiste par M. Voline, premier secrétaire de l'ambassade des Soviets, M. Krassine, ambassadeur de l'Union des républiques socialistes et soviétiques a annoncé hier soir à M. Briand, ministre des affaires étrangères, qu'en réponse de sa dernière communication, le gouvernement des Soviets a décidé de relever M. Voline de son poste de premier secrétaire à l'ambassade. M. Voline quittera Paris dès l'arrivée de son successeur, qui est attendu prochainement.

INFORMATIONS

Trois cent mille Berlinois acclament le cortège du Maréchal-Président

« Le seigneur de la guerre » !

Hindenbourg rentre à Berlin

HANOVRE, 12. — Acclamé par des milliers de personnes, le président du Reich est parti pour Berlin à 13 h. 38. — Wolff.

Au moment du départ du président du Reich, M. Noske, premier bourgmestre, lui a apporté l'hommage des autorités. Il a exprimé l'espoir que le nouveau chef de l'Etat réussira à conduire le peuple allemand vers des temps meilleurs et à apaiser les antagonismes d'ordre social.

Le maréchal Hindenbourg, après avoir remercié, a affirmé qu'il fera de son mieux dans ses fonctions de premier magistrat du Reich. Il a donné l'assurance qu'il se préoccupera du sort des déshérités et qu'il s'efforcera de concilier les contrastes. Il a terminé en affirmant la nécessité de l'union des citoyens qui seule fait la force d'une nation.

BERLIN, 12. — Wolff. — Le maréchal Hindenbourg, président du Reich, est arrivé lundi soir, à 6 h. 20, au Palais du chancelier du Reich, au milieu de l'enthousiasme délirant d'une foule immense. Aucun incident ne s'est produit. Quatre avions de l'Aero Lloyd ont survolé la Wilhelmstrasse au moment de l'arrivée du président. Hindenbourg fut, le soir, l'hôte du chancelier du Reich.

A 6 h. 30, l'automobile dans laquelle avaient pris place le président et le chancelier du Reich passa la porte de Brandenburg, suivie d'un détachement de la police de sécurité. Sur tout le parcours, Hindenbourg fut acclamé avec enthousiasme par une foule de plus de cent mille personnes. Des aviateurs qui accompagnaient l'automobile jetèrent des fleurs.

LEIPZIG, 12. — Wolff. — Le Comité de la Bourse des libraires allemands, réuni pour fêter le centenaire de sa fondation, a adressé un télégramme de félicitations au président du Reich Hindenbourg.

TROIS CENT MILLE SPECTATEURS

Une cinquantaine d'accidents. — Un décès

BERLIN, 12. — Wolff. — Au cours de la réception du président du Reich, à laquelle assistaient près de trois cent mille personnes, de nombreux petits accidents se produisirent. On signale une cinquantaine de cas où des femmes et des enfants sont tombés sans connaissance. Un ouvrier, âgé de septante ans, est mort d'une attaque d'apoplexie. Environ cinq mille personnes ont pris part à la manifestation des communistes, organisée sur la Bulowplatz. Aucun incident n'est à signaler.

BERLIN, 12. — Wolff. — Le « Lokal Anzeiger » annonce que le dîner offert hier par le chancelier en l'honneur du président Hindenbourg a été précédé d'une conférence à laquelle prirent part le président Hindenbourg et le Dr Simon, suppléant à la présidence, le chancelier Luther, M. Schiele, ministre de l'intérieur, M. Gessler, ministre de la Reichswehr. Un échange de vues général aurait eu lieu sur toute la situation politique.

Les Alliés ne feront pas des grâces au nouveau président

PARIS, 12. — Havas. — Suivant le « Matin », il se confirme que les Alliés dérogeront à la coutume que les gouvernements adressent leurs félicitations aux chefs d'Etats à l'occasion de leur entrée en fonction. Paris, Londres et Bruxelles, ajoute le journal, se sont en effet concertés. Il est probable qu'on ne répondra que par une prise d'acte lors de la notification allemande. Le même journal publie une dépêche de Washington annonçant que le gouvernement américain a décidé de n'envoyer aucun message de félicitations à Hindenbourg à l'occasion de son entrée en fonctions comme président du Reich.

LE SERVICE D'UN AN EN FRANCE

PARIS, 12. — Havas. — Interviewé par le « Petit Parisien », M. Ossola, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a déclaré que le gouvernement a le plus grand désir d'introduire le service d'un an, mais qu'il doit auparavant organiser la défense nationale sur des bases les plus solides en combinant aussi largement que possible les besoins et les possibilités du pays. C'est dans le domaine des applications de la science que portera l'effort maximum et cela en raison du rôle considérable qu'est appelé à jouer le matériel dans la guerre moderne.

Mangin est malade

PARIS, 12. — Havas. — L'« Eclair » annonce que le général Mangin est très gravement malade.

Guerre aérienne au Maroc

TUNIS, 12. — Havas. — Si les conditions atmosphériques le permettent, la première escadrille du quatrième groupe d'aviation quittera Tunis jeudi matin, par la voie des airs, pour se rendre au Maroc, via Sétif-Alger-Oran.

PARIS, 12. — Havas. — M. Paul Painlevé, ministre de la guerre, a conféré lundi après-midi avec M. Ossola, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, le maréchal Pétain, le général Debeney, au sujet de diverses questions militaires.

PARIS, 12. — Havas. — Contrairement à certaines informations de presse, il est inexact qu'aucun plan d'action militaire combiné franco-espagnol au Maroc ait été envisagé.

Eboulement à Héligoland

HAMBOURG, 12. — Wolff. — Un nouvel éboulement s'est produit à l'île Héligoland. Son importance est égale aux éboulements précédents. Aucune personne n'a été atteinte.

Le « Times » critique le fascisme

LONDRES, 12. — Havas. — Dans un article consacré à la question du fascisme, le « Times » expose les lignes générales de la politique intérieure de M. Mussolini, notamment en ce qui concerne la liberté de la presse, la réforme de la Constitution, etc. Il critique très vivement cette politique qui, dit-il, tend à la suppression de la liberté parlementaire.

Les communistes hollandais en désaccord avec Moscou

AMSTERDAM, 12. — Wolff. — Le congrès communiste qui vient d'avoir lieu et auquel assistaient de nombreux délégués, a voté, après de longs débats, par 863 voix contre 809, une résolution exprimant la réélection du comité du parti communiste hollandais qui avait démissionné dernièrement, à la suite de l'injonction de l'Exécutif de Moscou, de prendre certaines mesures d'organisation. La résolution dit que les exigences de Moscou sont inacceptables. De nouvelles négociations seront engagées avec Moscou. Le parti communiste hollandais cherchera à avoir un représentant permanent à Moscou.

Le jugement de Sofia

SOFIA, 12. — Agence bulgare. — La Cour martiale a prononcé un verdict condamnant le sacristain Jakorski, Friedmann, Abedjeff, Stanke, Dimitroff, Grantcharoff, Petrini, Kosowski et Koeff, à la peine capitale, Daslaloff à six ans d'emprisonnement et Tamboff à trois ans.

Abedjeff, Dimitroff, Grantcharoff, Petrini et Kosowski ont été condamnés par contumace. — Réd. : Parce qu'ils avaient été au préalable assassinés par la police.

L'avion démoli par l'orage

BUDAPEST, 12. — B. P. H. — Un avion de la société franco-roumaine parti à midi de Vienne sans passager a rencontré un orage au-dessus de l'aérodrome de Budapest. L'appareil est tombé. Le pilote a été tué. L'appareil a été démoli.

Anvers imite Genève

ANVERS, 12. — Havas. — Le collège échevinal a décidé de fermer à partir du 1er juillet prochain toutes les maisons de tolérance d'Anvers. D'autre part des mesures sont prises pour réprimer plus sévèrement la prostitution clandestine

Explosion aux forges de Montbéliard

MONTBELIARD, 12. — Sp. — Une formidable explosion s'est produite dans la nuit de vendredi à samedi à la Compagnie des Forges de Franche-Comté, explosion qui aurait pu faire de nombreuses victimes, car plusieurs ouvriers se trouvaient dans cet atelier. Tous furent projetés à terre avec violence, mais sans blessures graves ; il n'en fut malheureusement pas de même du surveillant Henri Petitjean qui fut horriblement blessé et ne tardait pas à expirer. Le couvercle d'une énorme chaudière, projeté au plafond, défonça la toiture occasionnant des dégâts considérables.

Cette explosion est due à un robinet de gaz laissé ouvert sans doute par suite de l'inattention d'un ouvrier. L'accident a produit une grosse émotion parmi les ouvriers de l'usine et dans tout le quartier des forges où Petitjean était fort estimé.

Un maire de Bruxelles cambriolait les dentelles d'une danseuse hongroise

PARIS, 12. — Havas. — Le « Journal » publie une dépêche de Bruxelles signalant qu'un échevin et sa fille viennent d'être inculpés de vol et recel. On aurait découvert chez la fille de l'échevin une grande quantité de linge et de dentelles appartenant à une danseuse hongroise et provenant du contenu de quatre malles que celle-ci avait confiées à l'échevin. C'est à la suite d'une deuxième plainte, adressée par la danseuse, que la perquisition fut opérée. Cette affaire produit à Bruxelles une émotion considérable.

CONFÉDÉRATION

Une évasion

Un pensionnaire de l'Asile de Cery, qui se trouve être en même temps un repris de justice, Hermann Cavin, âgé de 35 ans, s'est évadé. Il a une taille de 1 m. 70, les cheveux et la moustache noirs ; il est vêtu d'un complet noir, coiffé d'une casquette, chaussé de souliers ferrés et porte une chemise blanche rayée de rouge.

La plaisanterie du contribuable

Depuis quelque temps, et à titre d'essai, la circulation en sens unique a été établie sur chacun des trottoirs du pont Wettstein, à Bâle, les contrevenants sont passibles d'une amende de vingt sous.

Or, tout récemment, un contribuable bâlois se voyait, à la suite d'un rapport de police, invité à payer au compte de chèques postaux du département de justice le montant de l'amende prononcée contre lui. Notre homme imagina de se payer un peu la tête de ses juges en s'acquittant au moyen de cent versements de un centime chacun !

Mais la plaisanterie n'était pas du goût de l'administration des postes qui vient de décider que les versements sur compte de chèques devaient être de cinq centimes au minimum.

Le temps qu'il fera

Nuageux, un peu de pluie. Même temps moitié nord. Beau, nuageux, plus chaud moitié sud.

Jura Bernois

Grave accident à Villeret

(De notre correspondant)

Dimanche soir, à 10 et demie environ, un cycliste descendait la route cantonale à toute vitesse. Il s'est jeté contre un piéton, M. Julien Cuche, qui rentrait à son domicile en compagnie de son épouse. Le choc a été si violent que piéton et cycliste restèrent quelques instants sans connaissance sur la chaussée. M. Cuche est passablement mal arrangé. Il porte de nombreuses blessures à la tête. Il en résultera une incapacité de travail de plusieurs jours. Le cycliste est également dans un mauvais état. Il fallut le reconduire à Cortébert, où il habite. L'accident s'est produit par suite du fait que le cycliste n'avait pas de lumière à sa lanterne.

LA CHAUX-DE-FONDS

Grande soirée en perspective
Réservez votre samedi

Le parti socialiste organise samedi une grande soirée populaire avec danse, au Cercle ouvrier, Maison du Peuple. Ce sera l'occasion pour chacun de venir terminer dans la joie la saison d'hiver qui va prendre fin. On commencera le spectacle très tôt, par la seizième et dernière, toute dernière représentation de la revue Sans Atout. Avis à celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'aller applaudir les gais couplets de la Théâtrale. Afin de permettre à la soirée dansante de commencer à l'heure, le spectacle de Sans Atout sera terminé à 11 heures un quart.

Les cartes pour le spectacle sont en vente au profit de la caisse du parti, au prix unique de 1 franc. Ces cartes donnent droit à l'entrée et à la danse en même temps. C'est d'un prix d'une extrême modicité. Elles peuvent être achetées à la Librairie Coopérative, au Cercle ouvrier (caisse du comptoir). Nous engageons tous les lecteurs de la « Sentinelle » à retenir leurs places au plus vite. La danse, comme la revue, attireront une belle foule et personne ne regrettera samedi, d'avoir passé une soirée si attrayante et à si bon compte, au Cercle ouvrier. Qu'on se le dise.

La mort de Maurice Steiner

Il y a trois semaines, Maurice Steiner, âgé de 7 ans, tombait dans la carrière Bastaroli, d'une hauteur d'une vingtaine de mètres. La barrière qui borde cette carrière ne répondait pas aux mesures de sécurité nécessaires. Le petit Steiner jouait sur l'herbe avec un caamarade, lorsque l'accident se produisit. Cette chute fatale avait eu lieu le samedi soir 18 avril. Immédiatement conduit à l'hôpital, Maurice Steiner fut examiné par les docteurs, qui diagnostiquèrent de graves fractures du crâne et des contusions multiples sur le corps, ainsi qu'une perforation du poumon. Il est mort hier matin, à 11 h. 30, des suites d'une méningite.

Nous présentons nos condoléances aux parents si douloureusement éprouvés par le départ de leur cher petit garçon.

L'enquête ordonnée par le juge d'instruction n'est pas terminée. Une expertise a été exigée. En tout cas l'entrepreneur prétend que cette carrière est l'une des mieux barrées. Tout au plus pourrait-on dire que la barrière se trouvait trop au bord du vide. On se souvient qu'il s'agit là d'un glissement de terrain qui s'est produit aux premiers jours du printemps, au moment du dégel.

Une jeune délinquante

On nous communique : Grâce à la perspicacité des agents de la Sûreté, la jeune fille qui a collecté, sans y être autorisée, pour les Colonies de Vacances, a été découverte. Etant donné le jeune âge de la délinquante, plainte n'a pas été portée, une sérieuse admonestation du commissaire de police ayant, suppose-t-on, fait l'effet voulu. Mais il est rappelé au public qu'il n'est fait aucune autre collecte pour les Colonies de Vacances que celle par pochettes remises à domicile par des écoliers à fin mai.

Un pouce écrasé

Dimanche soir, alors que le train de Saignelégier quittait la gare de l'Est à 20 heures pour descendre à la grande gare, une fillette, Jeanne Metzger, habitant rue du Parc 86, âgée de 11 ans, voulut fermer la portière qui était restée ouverte, le train étant déjà en marche. La porte se ferma brusquement et le pouce de la fillette a été complètement écrasé. Conduite au bureau du chef de gare, elle reçut les premiers soins de M. le Dr Gerber, qui se trouvait sur les lieux, puis elle a été conduite chez M. le Dr Schœnholzer, pour recevoir le pansement nécessaire. On ne sait encore si on pourra sauver le pouce ou s'il faudra le couper. Nous souhaitons qu'il n'en soit rien et que la petite guérisse au plus tôt.

1300 litres de vin sur la rue

Hier après-midi, aux environs de 16 heures, l'essieu d'un char traîné par deux chevaux et portant trois pipes de vin, appartenant à la Société de Consommation, s'est brisé au moment où le char faisait le contour devant la Métropole, à la rue Léopold-Robert. Les trois pipes de vin ont été précipitées à terre et deux d'entre elles ont été endommagées, si bien que leur contenu, soit 660 litres par pipe s'est écoulé sur la chaussée. Le conducteur du char est allé chercher un véhicule de secours pour transporter la pipe restée intacte et les débris des deux autres.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande		Offre	
PARIS	26.775	(26.85)	27.05	(27.15)
ALLEMAGNE	122.75	(122.80) (le Rentenmark)	123.25	(123.30)
LONDRES	25.04	(25.03)	25.09	(25.08)
ITALIE	21.125	(21.10)	21.30	(21.30)
BELGIQUE	25.90	(25.90)	26.20	(26.20)

2me Feuille

La Sentinelle

N° 108 — 41me Année
Mardi 12 Mai 1925

PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Fête des Gollières

Dès à présent, nous informons toutes les sections du Parti socialiste neuchâtelois que la fête des Gollières a été fixée cette année au dimanche 28 juin (en cas de mauvais temps, elle sera renvoyée au dimanche suivant 5 juillet). Nous invitons tous nos camarades, ainsi que les sociétés ouvrières, fanfares, chorales, gymnastique, cyclistes, etc., à retenir ces dates et à assurer leur participation à la fête, de manière à lui donner une importance au moins égale à celle des précédentes. Son succès n'a cessé d'aller en augmentant, il faut que cette année elle soit aussi la grande et belle fête de la famille ouvrière neuchâteloise.

Qu'on retienne donc ces dates.

Le Comité exécutif
du Parti socialiste neuchâtelois.

Contre la guerre

Aux gouvernants qui pendant la guerre mondiale ont mené les peuples à la boucherie

Il y a dix ans, vous avez mené les peuples à la boucherie. Avec des instruments ingénieux, par des chemins détournés, dans des conciliabules secrets, par des intrigues et des complots, rivalisant de ruses, vous avez tous préparé, pour des multitudes, le chemin de la mort.

Vous les avez bercés des mots de *liberté, de justice, de progrès, de sécurité et de paix.*

Vous les avez invités au massacre, au nom de Dieu, réclamant sa bénédiction sur votre entreprise, invoquant le Christ miséricordieux, que vous avez crucifié à nouveau.

Vous leur avez promis un monde purgé du démon de la haine, purifié par leur sacrifice, sanctifié par leur martyre, nettoyé par les larmes des femmes et lavé dans le sang. Dans le sang des jeunes !

Les mois suivaient les mois, les années mouraient et renaissaient et toujours vous leur demandiez de tuer.

Corps informes, piétinés, enfonçant dans le sol altéré, déchirés, déchiquetés, avec des trous sanglants au lieu de poitrine, les yeux arrachés des orbites, les membres mutilés, disloqués, blessés, mourant de soif dans les trous d'obus, se tordant sur des fils de fer barbelés, retenant leurs entrailles, pourrissant dans la puanteur des tranchées jonchées de cadavres, déments aux cris de bête.

C'est vous qui avez fait cela !

C'est vous, c'est vous !

Quelle querelle avaient-ils entre eux, ces hommes qui se battaient ?

C'étaient des gens du peuple : ce gars du Devon, ce gars de Gascogne, cet autre de Baden, celui-là des plaines toscanes ; tous pleins de la joie de vivre, tous rameaux du même tronc humain, partageant les mêmes espoirs et les mêmes peines.

Des travailleurs du monde entier.

Si vous aviez tenu parole à ceux qui ont combattu et ont survécu aux batailles, votre faute serait quand même incalculable.

Si vous aviez pourvu aux besoins des veuves et des orphelins, votre crime serait quand même incalculable.

Cependant on vous aurait pardonné. Car infinie est la patience des Peuples, infinie la simplicité de leur cœur, infinis leur générosité et leur long support.

Mais vous les avez trahis :

Où est la liberté que vous leur avez promise ? Est-ce la liberté de mourir de faim au milieu d'un luxe scandaleux ? Est-ce la liberté de la misère ?

Où est la justice ? Est-ce la justice des lois d'assistance, de l'aumône et des hospices ?

Où est la sécurité ? Est-ce la sécurité de ceux qui n'ont ni feu ni lieu ?

Où est la prospérité ? Est-ce la « prospérité » du dénuement croissant ?

Où est la Paix ? Est-ce la paix de la mort ?

* * *

Car maintenant, vous préparez, une fois de plus, une riche moisson pour la faucille de la Mort.

Dans votre folie, vous préparez de plus vils engins de destruction.

Dans votre méchanceté, vous vouez de nouveau les peuples à leur perte.

Dans votre aveuglement, vous cherchez encore à noyer vos perfidies dans le sang des innocents.

Vous souillez les cieux de flottilles ailées qui sèment la ruine, qui enveloppent les cités endormies de nuages empoisonnés, détruisant en une nuit le patient travail des siècles ; versant en pluie les bombes incendiaires sur les étroites demeures où vivent vos esclaves salariés ; vomissant les gaz délétères sur les campagnes ; asphyxiant des communautés entières.

Froidement, avec des calculs et une cruauté cyniques qui font de vous des maîtres dans l'art du crime, vous décidez du sort des peuples.

Fiévreusement, vous rasez des forêts de sapins, de pins, de frênes, pour vos avions, vous transformez vos laboratoires en officines de mort ; vos chimistes, en assassins soudoyés.

Vous prostituez la *Science* au service du *Meurtre.* Quand le massacre est fait sur une grande échelle, vous l'élevez à la dignité d'une vertu.

Vous ne voyez plus la destruction qu'à travers votre aberration stupide, la destruction même de centres regorgeant de population, de grandes ruches industrielles, des récoltes et de toute la vie végétale. Les cibles de vos bombes... ce sont les foyers de ceux qui travaillent dans des boutiques, des usines, des chantiers, des champs.

* * *

Au nom de Dieu, qui êtes-vous donc pour vous permettre de faire ces choses ? D'où vient votre droit à régner ? à gouverner ? à administrer ? Aucune menace de courroux à venir ne trouble-t-elle votre complaisance coupable ? Pensez-vous que la patience des peuples soit sans limites ?

O Peuples, censés victorieux, victimes de la grande guerre ! Le péril suprême de votre siècle et de vos destinées approche du vol rapide de ses ailes d'épouvante. Réveillez-vous devant l'imminence du danger avant qu'un mécanisme inexorable vous écrase de son étreinte féroce ; avant que les démons de la peur et de la haine fassent de vous des jouets dans les mains des gouvernements pris de panique, aveuglés, entraînés par la malédiction de leurs propres injustices et de leurs folies.

Trahis par vos gouvernants, sauvez-vous par vous-mêmes !

Trahis par vos Eglises, sauvez-vous par vous-mêmes !

* * *

Si vous ne vous unissez pas pour éviter la catastrophe qui se prépare, votre sort est fatal.

Vous qui luttez pour la liberté, l'œuvre de votre vie va-t-elle périr avec vous ?

Vous qui aidez le pauvre, voulez-vous perdre tout espoir de le sortir de la fange ?

Vous qui voulez réformer la société, voulez-vous attendre que des insensés en fassent un chaos ?

Vous qui travaillez à la communauté fraternelle, voulez-vous la voir morte avant de naître ?

Vous qui aimez la jeunesse, voulez-vous voir les enfants immolés à nouveau ?

Rappelez-vous ! Ils vous ont dit de vous aimer, au nom de *la Paix !*

Vous vous êtes armés et la guerre est venue et vous a flagellés.

Rappelez-vous ! Ils vous ont dit de vous armer, au nom de *la Sécurité !*

Vous vous êtes armés et aujourd'hui, à cause de leur folie criminelle, il y a moins de sécurité que jamais.

De nouveau, ils vous demandent de faire des fusils plus diaboliques encore pendant que des creusets de vos laboratoires s'élèvent les gaz fétides pour brûler et pour asphyxier : gaz légers qui, montant avec l'air, pénétreront tous les êtres vivants ; gaz lourds qui descendront sous le sol, et iront vous chercher jusque dans les entrailles de la terre ; poisons distillés goutte à goutte dans des éprouvettes et dont la puissance maléfique fait oublier l'art de César Borgia.

Vos corps, vos enfants, vos maisons, vos cités, vos villes et vos villages, vos campagnes seront visés et détruits.

Insensés, voulez-vous préparer votre propre anéantissement ?

(Appel de E.-D. MOREL,
publié dans *Unité,*
journal de la religion de la démocratie.)

Dans l'Internationale

Havas. — Le Comité exécutif de l'Internationale ouvrière socialiste, dans sa séance de clôture, a examiné la situation politique, notamment l'état actuel de la question des pactes de sécurité et la situation dans les Balkans. Il a voté un ordre du jour confirmant la décision prise par l'Internationale au sujet du protocole de Genève, en janvier à Bruxelles, et qui se déclare en faveur du principe du protocole. En même temps, le secrétariat de l'I. O. S. a reçu mandat de convoquer, d'accord avec les partis les plus directement intéressés, une conférence de ces partis pour déterminer l'attitude de l'Internationale vis-à-vis du développement éventuel du problème de la sécurité.

Concernant la Bulgarie, le Comité exécutif a décidé de nommer une commission composée de Vandervelde et de deux secrétaires de l'Internationale, Tom Shaw et Fr. Adler. Cette commission préparera la réunion d'une conférence des partis socialistes des pays balkaniques, d'ici peu à Prague. Enfin, le comité s'est occupé de l'état actuel de la question des huit heures et de la ratification de la convention de Washington.

Le Comité exécutif de l'Internationale ouvrière socialiste a également décidé la convocation d'une conférence internationale des femmes socialistes qui se réunirait à l'endroit où se tiendra le congrès international. L'ordre du jour de cette conférence sera fixé par le comité international des femmes socialistes. La conférence sera limitée aux femmes adhérant à un parti socialiste affilié à l'I. O. S.

Pour discuter la question agraire, une conférence se tiendra pendant le congrès international, à laquelle prendront part les délégués des partis socialistes particulièrement intéressés à ce problème.

Enfin, pour préparer la discussion du problème des minorités nationales, le Comité exécutif a décidé de nommer une commission de trois membres qui seront désignés par la commission administrative. Cette commission entendra les représentants des partis socialistes plus directement intéressés au problème des minorités en qualité d'experts.

Chambre des Communes

Les droits sur la soie

LONDRES, 12. — Havas. — M. Churchill dépose la résolution budgétaire relative à la soie naturelle et artificielle.

Un député travailliste dépose un amendement proposant que les droits n'entrent en vigueur que le 1er décembre au lieu du 1er juillet prochain. Ce député estime que les nouveaux droits provoqueront beaucoup de chômage dans l'industrie et le commerce de la soie, car les prix des soieries augmenteront et en conséquence les ventes diminueront.

M. Runciman, libéral, est opposé aux nouveaux droits.

M. Churchill fait observer que la résolution soumise à la Chambre n'autorise pas la taxe sur la soie, mais autorise simplement le gouvernement à demander un projet de loi des finances comportant un projet de taxe sur la soie. M. Churchill dit que la forme actuelle des droits n'est pas définitive dans tous ses détails. « Aussitôt la résolution budgétaire adoptée, j'entamerai des discussions avec les représentants de l'industrie et du commerce de la soie naturelle et artificielle. Je demande simplement à la Chambre aujourd'hui, d'approuver le principe des droits sur la soie et après cela, on pourra rédiger la forme définitive. La Chambre doit toutefois renoncer à l'idée qu'il est impossible de taxer la soie naturelle sans taxer la soie artificielle, car agir de cette façon équivaudrait à paralyser l'industrie de la soie naturelle. La soie naturelle et la soie artificielle doivent être traitées sur un pied d'égalité. En ce qui concerne les importations de confections qui ne contiennent qu'une certaine proportion de soie, un accord est intervenu avec le commerce de la soie sur la base d'un droit moins élevé lorsque les articles ne contiendront pas plus de 20 % de soie. Il se peut que ce droit soit encore plus bas pour les articles ne contenant qu'une petite proportion de soie. Le montant exact de ces droits ainsi diminués n'a pas encore été fixé. Pour ce qui est des effets personnels en soie confectionnés, il y aurait un adoucissement raisonnable pour les gens qui rentreront en Angleterre. »

ETRANGER

Un appel aux pays civilisés contre le fascisme bulgare

Les journaux de Belgrade reproduisent un appel à tous les parlements des pays civilisés, signé de Toncho Velinof, député agrarien au Sobranjé bulgare, dans lequel celui-ci rappelle les circonstances qui le forcèrent à quitter la Bulgarie le 18 avril dernier. Ce député fait l'historique du pronunciamiento du 9 juin, qui amena au pouvoir M. Tsankof. Cet avènement fut marqué par l'assassinat de nombreux hommes politiques, parmi lesquels Alexandre et Vassili Stamboliski, Daskalof, Douparinof, Kalitchef et Damianof. Velinof souligne que les élections effectuées ensuite sous la terreur du régime Tsankof donnèrent néanmoins 32 mandats à l'union paysanne, dont l'existence ne fut qu'un long martyre pendant cette législature. Velinof rappelle les arrestations arbitraires et les continuelles menaces de mort contre les agrariens de la part du gouvernement et d'organisations clandestines, parmi lesquelles la Ligue militaire et l'Organisation macédonienne, responsables également de l'assassinat du chef agrarien Petkof. Le député expose en détail comment il apprit d'Atanassof, membre du comité exécutif de la Ligue militaire, l'intention de ce comité de le tuer lui-même et le nom du meurtrier désigné pour perpétrer l'assassinat. Il évoque ensuite l'assassinat du député Petrini et d'autres agrariens en vue, ainsi que les arrestations en masse opérées à la suite de l'horrible catastrophe de la cathédrale, dans le but d'exterminer complètement le groupe agrarien, qui est l'unique force démocratique en Bulgarie.

Velinof conclut ainsi son appel : « Je suis persuadé que les agissements du gouvernement Tsankof portent un coup cruel à l'idée même du parlementarisme. Je crois que votre haute autorité, ainsi que celle de l'assemblée que vous présidez, peuvent exercer une influence salutaire en vue d'un changement des conditions de la vie parlementaire en Bulgarie. Je vous prie, en même temps, de défendre la liberté et la vie de vos collègues du Parlement bulgare. »

Un nouveau rayon mortel

La mode est aux rayons mortels. On se rappelle les merveilles promises par M. Grindell Matthews, le savant anglais qui a vendu son secret aux Etats-Unis, mais dont les expériences ne semblent pas avoir été très satisfaisantes.

Le département du commerce des Etats-Unis, qui est chargé de se tenir au courant des inventions intéressantes dans le monde entier, a eu vent d'un nouveau rayon mortel, infiniment plus puissant que celui de Grindell Matthews, et dont l'inventeur serait un Allemand, ou plutôt, si l'on en croit son nom, un Irlandais au service de l'Allemagne, puisqu'il se nomme William Daugherty. M. Daugherty a baptisé son rayon « Helictraub » et affirme que, par son moyen, l'air peut être rendu intenable aux avions jusqu'à l'altitude de 7500 mètres. Les effets sur une armée ennemie seraient annihilants et la guerre aérienne serait par son emploi rendue impossible.

Un autobus culbute

A Tilff (Belgique), un autobus transportant 22 personnes a culbuté dans un virage, en descendant une côte. Presque tous les voyageurs ont été blessés, dont deux grièvement. Une passante accrochée par l'autobus a été tuée sur le coup.

Après le drame de Rot-Malsch

L'agence Wolff apprend, à propos du terrible accident survenu à la gare de Rot-Malsch dans les conditions relatées, que c'est pour avoir voulu écouter le morceau couronné au concours, exécuté à ce moment à nouveau par les chanteurs de l'auto-car que le garde-barrière Dammert négligea le signal pour l'express sur le point d'arriver. Pris à partie et violemment malmené par la foule indignée, Dammert a dû chercher refuge dans une cabane d'aiguilleur où son arrestation a eu lieu.

Une chasse au rhinocéros... sur un steamer

Pendant les opérations de déchargement du steamer « Wytheville » à Norfolk (Virginie), un rhinocéros força la cage où il était enfermé sur le pont, obligeant tous les matelots et débardeurs à chercher refuge dans la mâture.

Jouissant pleinement de sa liberté conquise et désireux de se désankyloser après un long séjour dans une étroite cage, le rhinocéros gambadait follement, enfonçant portes et panneaux et causant pendant une heure des dégâts considérables.

Le capitaine, ne voulant pas sacrifier à la légère une bête de prix, destinée au Jardin zoologique de Philadelphie, avait interdit l'emploi des armes à feu. Un matelot hissé sur un palan de grue réussit, après de nombreux efforts, à passer un lasso autour du cou du rhinocéros. Le treuil à vapeur permit alors de le soulever et de s'en rendre maître.

Sanglante bagarre

Au cours d'un discours prononcé à Porto par M. Veiga Simoes, ancien ministre au comité du parti républicain radical, une bagarre a éclaté. La police a dû intervenir et a procédé à l'arrestation d'un individu qui avait blessé à coups de canne un autre assistant. Comme le prisonnier était conduit au poste, l'individu blessé a tiré 8 coups de revolver sur lui et l'a tué. L'assassin a été arrêté.

Horlogerie

Concours de chronomètres de l'Observatoire de Genève

L'Observatoire de Genève a donné lundi les résultats des concours de chronomètres. 115 pièces avaient été admises à l'examen. Voici les premiers résultats :

Série A, Chronomètres de poche : 1er prix, 780 points, Patek, Philippe et Cie, régleur Modoux.

Série B, Chronomètres de bord : 1er prix, 849 points, Patek, Philippe et Cie, régleur Golay-Audemars ; 847 points, les mêmes ; 828 points, les mêmes ; 828 points, Longines, régleur Perret ; 816 points, les mêmes ; 815 points, Patek, Philippe et Cie ; 814 points, Longines ; 803 points, Patek, Philippe et Cie.

Concours de série. — Deux premiers prix : 766 points à Patek, Philippe et Cie ; 761,4 points à Vacheron et Constantin.

Série B, 1er prix : 828,02 points, à Patek, Philippe et Cie.

Prix spéciaux. — Prix de l'écart moyen diurne : A. Vacheron et Constantin, B. Patek, Philippe et Cie.

Prix Guillaume, fondé par la société des fabriques de spiraux réunies, destiné à récompenser le régleur ayant obtenu le meilleur résultat au concours annuel, a été attribué : 1er prix, 827,4 points, à Golay-Audemars ; 2me prix, 804,4 points, à Perret.

Une affaire à soutenir

Nous saluons avec plaisir l'apparition de notre confrère périodique *En Famille.* Et nous avons nos raisons pour le bien recevoir : dans la tapageuse vie moderne, *En Famille* sera un refuge où l'on trouvera force et quiétude. Soumis à l'administration du camarade Guggi et de l'Imprimerie Populaire de Lausanne, le journal s'est constitué sur une base franchement commerciale, tout en poursuivant un but social. En effet, il se propose de secourir les sanatoria contre la tuberculose en versant 30 % de son bénéfice aux dites œuvres. Nous connaissons tous suffisamment les ravages qu'opère cette terrible maladie parmi les classes qui n'ont que peu de ressources, pour honorer l'effort de *En Famille* qui leur propose un secours.

Quant aux intérêts pour ses abonnés, *En Famille* y pourvoira largement par l'assurance en cas d'accident qu'il leur offrira. Cette assurance est comprise sur des données modernes et effectives. En effet, elle comprendra non seulement l'abonné du journal, mais également, à son choix, un second membre de sa famille, soit épouse, père ou mère, fils ou fille, frère ou sœur, vivant en ménage commun avec lui. Il ne pourra cependant être assuré à la fois qu'une personne du sexe masculin.

L'assurance porte en cas de mort, pour chacun des assurés, sur 3500 fr., soit au total 7000 fr. En cas d'invalidité totale sur 5000 fr. pour chacun, soit sur 10,000 fr. En cas d'invalidité partielle et permanente jusqu'à 2000 fr. En cas d'incapacité temporaire et totale de travail, l'abonné recevra 2 fr. par jour à partir du 11e jour et pendant 25 jours au maximum.

Ces conditions nous paraissent remarquables et nous sommes heureux de les voir offertes au public.

Nous souhaitons à notre confrère qui, commercialement, paraît bien compris et dont les buts sociaux sont louables, une vigoureuse prospérité.

Nous recommandons bien chaleureusement *En Famille* aux camarades du parti et des syndicats.

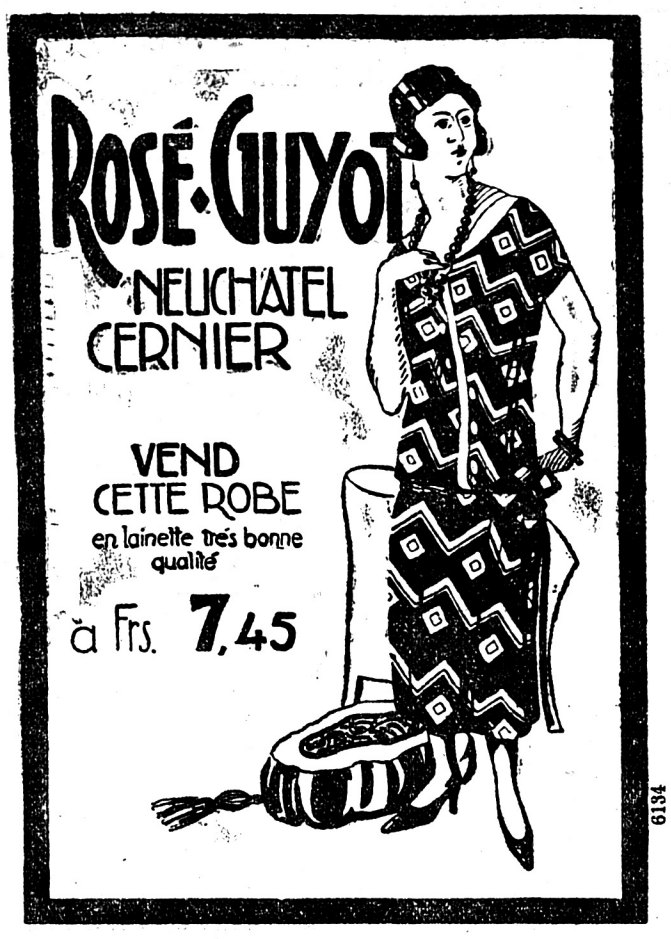

Travailleurs de toutes conditions

assurez-vous **GRATUITEMENT** contre les accidents, en vous abonnant au journal

„EN FAMILLE"

ABONNEMENT : fr. 5.20 par trimestre

L'abonné et un 2me membre de sa famille, père ou mère, soit épouse, fils ou fille, frère ou sœur vivant en ménage commun, sont assurés gratuitement contre les accidents jusqu'à l'âge de 70 ans, par la Société d'Assurances *La Bâloise*, en cas de mort, pour fr. **3500.**— chacun, **7000.** En cas d'invalidité totale, soit un total de fr. **7000.** fr. **5000.**— chacun, soit un total **10000.** En cas d'invalidité partielle et permanente, de fr. jusqu'à fr. **2000.**—. En cas d'incapacité temporaire et totale de travail, fr. **2.**— par jour, à partir du 11me jour et pendant 25 jours au maximum.

Le journal paraît provisoirement tous les 15 jours. Il paraîtra toutes les semaines lorsqu'un minimum d'abonnés seront inscrits.

Le 30 % du bénéfice de cette entreprise, sera consacré à l'entretien de lits gratuits, dans sanatoria pour tuberculeux.

Ecrire tout de suite, à l'**Administration, Imprimerie Populaire coopérative, 11, Avenue de Beaulieu, LAUSANNE. — Compte de chèques II. 2146.**

Buvons le STIMULANT

Apéritif au vin et quinquina 4036

Ouvriers ! Faites vos achats chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

Société Suisse pour l'Assurance du Mobilier

Changements de domicile

A l'occasion du terme de St-Georges et des changements de domicile, les membres de la Société sont rendus attentifs aux dispositions des conditions d'assurance concernant le transfert de leur mobilier. Tout changement de domicile, de même que toute modification survenue dans l'assurance, doivent être annoncés **tout de suite à l'Agent de District ou aux agents locaux.**

ST-IMIER, le 8 mai 1925. 6337

L'Agent de District : **J. WERMEILLE,** Rue du Midi 13.

Matériaux de Construction

NUDING

Léopold-Robert 8 a **Téléphone 5.65**

* * *

Fabrication de Planelles

ciment 1er choix, unies et à dessin

Médaille d'or Exposition Nationale. Berne 1914

Dépôts : 3100

HautsGeneveys, Saignelégier, Col-des-Roches

Dépôt de « BENZINA S. A. »

J. Véron, Grauer & Co

La Chaux-de-Fonds 5604

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Déménagements - Garde-meubles

L. MAIRE-BACHMANN

Téléphone 13.66 **NEUCHATEL** Téléphone 13.66

TISSUS en tous genres — VELOURS — SOIERIES

ARTICLES POUR TROUSSEAUX 4343

Recommande à la classe laborieuse ses marchandises pratiques et solides à prix très modérés. Env. franco d'échantillons sur demande

SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Le Locle

Capital : Fr. 120,000,000.— Réserves : Fr. 33,000,000.—

Obligations

(Bons de caisse)

5 % pour une durée de 3 à 5 ans ferme

Ces obligations sont remboursables à échéance fixe et sont munies de coupons semestriels

La Banque prend à sa charge le timbre fédéral d'émission

Titres admis comme placements pupillaires dans le canton

LIVRETS DE DÉPOT

4 %

Achat, Vente et Affinage

de métaux précieux 3443

Toutes opérations de banque

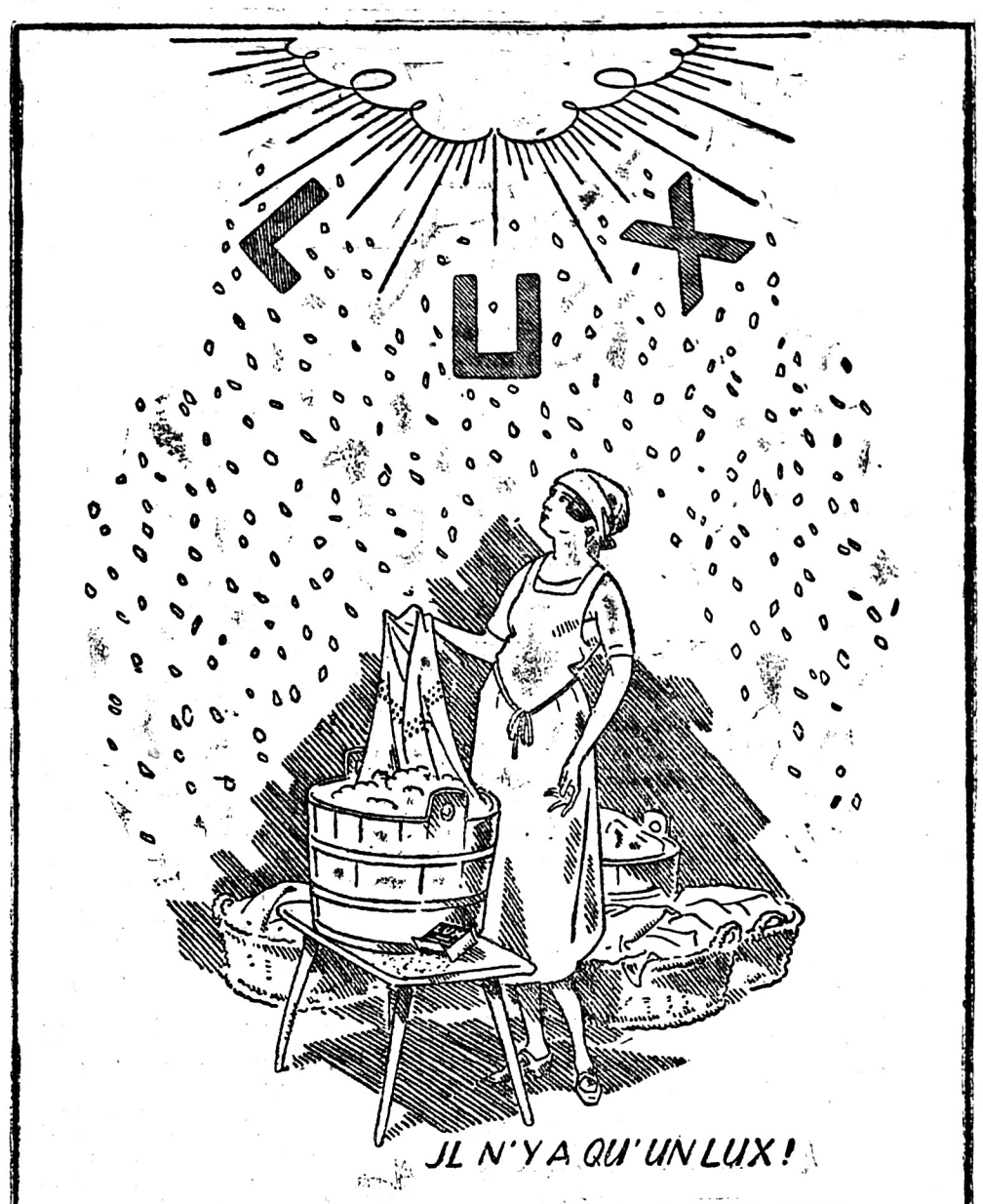

*Répandez comme une floraison printanière les flocons de **LUX** sur votre lingerie fragile. Les contrefaçons peuvent se presser de toutes parts — paillettes, flocons, copeaux, qui saurait les énumérer? — la ménagère fait bonne résistance!*

IL N'Y AURA RIEN DE CHANGÉ!

***LUX** reste unique pour la soie et la laine, et tous lavages délicats;*
***LUX** unique pour les maillots et les langes, et toute la layette;*
***LUX** reste le savon de choix pour tout ce qui est délicat et doit être traité avec douceur.* *SAVONNERIE SUNLIGHT, OLTEN*

LUX ne se vend jamais ouvert!

L49

P4000On 6350

On sortirait des 6342

achevages d'échappements

8 3/4 lignes

S'adresser

Rodé Watch Co

Régionaux 11

2 polisseuses

et une **finisseuse de boîtes or** seraient engagées tout de suite à l'atelier rue de l'Envers 30. — S'y adresser. 6326

APPRENTIE

est demandée pour la confection **rideaux.** — S'adr. chez Mlle E. Ryser, rue Numa-Droz 33. 6317

Guillocheur

On demande de suite bon guillocheur sur or. Place stable et bon salaire assuré. Faire offres sous chiffre 6343, par écrit, au bureau de la « Sentinelle ».

Décalqueuse

ou émailleur

trouverait place de suite chez

M. MEYRAT Fils

LES BRENETS 6288

DAMES

trouveront les meilleures spécialités hygiéniques et conseils discrets au Dara-Export, Rive 430, Genève. 4990

Bijouterie

RICHARD Fils

Engrais chimique

pour jardins

6017

Droguerie Centrale **Viésel**

5, Place de l'Hôtel-de-Ville, 5

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 25

BEAU DANDY

par la baronne ORCZY

Traduction de Louis d'Arvers

(Suite)

— Les soldats ! vint dire John Stich en alarme, le sergent est à leur tête et quelques bergers les suivent comme pour leur prêter main-forte...

— Mon frère ! cria Patience dans une angoisse terrible.

— Sur l'honneur, Madame, il est en sûreté, affirma Bathurst avec fermeté, l'endroit où je l'ai laissé n'est connu que de moi seul, et je suis certain qu'il ne court là aucun danger.

Elle le remercia d'un regard confiant, sans se douter qu'il avait perdu, en lui parlant pour la rassurer, les brèves secondes qu'il aurait pu employer à sauter sur le dos de Speedy et à filer, avant l'arrivée des soldats à la forge.

Il avait eu seulement le temps de détacher le superbe animal quand le sergent se dressa devant lui.

— Arrêtez cet homme ! criait-il d'une voix que la fureur et le désappointement faisaient trembler. Et les hommes, non moins déçus que leur chef, se rangèrent, en un clin d'œil, entre la route et Bathurst.

— Pour Dieu ! John ! mon épée, vite !...

Déjà John avait volé dans le fond de la forge et en rapportait l'arme demandée avant même que le sergent ait songé à s'interposer.

Jack, pris au piège, se disposait à une vigoureuse défense. Il ne lui déplaisait pas, somme toute, en la présence de Lady Gascoyne, de faire face bravement au danger au lieu de lui tourner les talons.

— Jour de ma vie ! dit-il gaiement, mais, c'est mon ami le sergent !

— Vous m'avez lancé sur une fausse piste, haleta celui-ci, hors d'haleine, et m'est avis que vous êtes un des rebelles que nous cherchons. En tout cas, vous allez me suivre, et c'est devant les magistrats que vous répondrez pour cela et pour le reste. Quant au forgeron, ajouta-t-il, voyant que John brandissait son lourd marteau, prêt à s'en servir pour la défense de son ami, s'il fait mine d'intervenir, il sera également arrêté et son affaire pourra être mauvaise.

Sans l'écouter, Jack Bathurst, que sa grande habitude des armes rendait apte à tirer profit des moindres avantages, se livrait à un rapide examen de la situation. Quatre hommes seulement avaient suivi le sergent dans sa course effrénée ; les autres venaient tranquillement sur la route, bien certains que leurs camarades étaient en nombre pour l'arrestation d'un seul homme ; un petit groupe de bergers, parmi lesquels le timide Miggs, s'étaient avancés, curieux de savoir ce qui allait arriver à la forge.

Jack n'avait pas lâché la bride de son cheval, qu'il venait de détacher ; il se recula vivement dans l'ombre jusqu'au fond de la forge, tirant après lui la superbe bête, impatiente et nerveuse.

Le sergent s'élança :

— Arrêtez cet homme ! Au nom du Roi ! cria-t-il, tandis que ses hommes pénétraient à sa suite, prêts à mettre la main sur Jack.

Celui-ci attendait ce moment, il piqua légèrement, de la pointe de son épée, le vibrant Speedy, qui se mit à ruer et à gambader, formant, pour une seconde, un rempart entre son maître et ses assaillants. Cette seconde suffit à Jack pour s'élancer sur la lourde table de chêne, où il prit position, se trouvant à la fois un peu au-dessus des attaques trop directes et complètement noyé dans l'ombre de cette partie de l'atelier.

— Ami Stich, ordonna-t-il alors, restez auprès des Ladies, et ne les quittez pas, même une seconde, pour intervenir entre ces soldats et moi.

Satisfait de sa position, il avait hâte maintenant de commencer le combat. Il était défendu sur la gauche par le mur, et sur la droite par l'énorme fournaise de charbons ardents dont la lueur l'éclairait seulement de façon intermittente et mettait tour à tour de l'or et du sang sur la lame impatiente de son épée. D'un geste rapide, il avait enroulé, autour de son bras gauche, le haut de son pesant manteau, dont les plis retombaient autour de lui sur la table.

Déjà Speedy avait été calmé par un soldat et conduit dehors ; le sergent commandait l'attaque.

Jack était prêt à y répondre. Son épée tournoyait dans l'illumination rougeâtre du foyer comme quelques diaboliques langues de feu, mais sa tête et ses épaules restaient dans l'ombre. Ses agresseurs, au contraire, se débattaient en pleine lumière.

Les soldats, gênés par la chaleur du foyer, aveuglés par l'éclat de cette lame d'acier empourprée par la flamme et qui semblait tenue par une main invisible, s'escrimaient de leur mieux, tandis que Jack parait, gaiement, accompagnant le jeu de son épée de force railleries et boutades.

Jusqu'ici, c'était jeu d'enfant. Déjà, l'un des soldats avait reçu une estafilade en plein visage et le sergent était tombé à la renverse après un coup bien dirigé sur son bras droit, maintenant hors d'usage. Il est vrai que les trois autres soldats, furieux et excités, venaient à la rescousse pour venger leur camarade.

Bathurst avait été réputé autrefois la plus fine lame de l'Angleterre, son poignet était souple et résistant comme l'acier de sa lame et il était d'une adresse rare, mais il devait fatalement succomber sous le nombre. Il y avait, actuellement, cinq hommes dans la forge et, dans peu d'instants, ce nombre serait plus que doublé par les retardataires !

John Stich serrait les poings, bouillant d'impatience, navré de ne pouvoir intervenir.

Soudain, un des soldats, renonçant à l'arme blanche, tira son mousquet, prêt à faire feu.

Patience ne put retenir un cri d'effroi.

John, envoyant à tous les diables obéissance et prudence, bondit en avant.

— Maintenez le forgeron ! hurla le sergent qui, ne pouvant plus combattre, ne perdait pas de vue un seul des détails de cette scène.

Deux hommes entourèrent aussitôt John Stich, le mettant hors d'état d'agir.

— Attention ! cria Patience, prête à s'élancer, stupidement, sans savoir ce qu'elle pouvait faire.

Son cri fit sourdre une source de joie au fond du cœur de Jack, bien qu'il sentît qu'il ne pourrait rien contre le feu des mousquets et que sa vie était désormais entre les mains de Dieu.

(A suivre).